

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PROJET D'ETUDES DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES DANS LA REGION DU NORD DU CAMEROUN (PEMVEP)

RAPPORT D'EVALUATION

Équipe d'évaluation	Chef d'équipe	Francis Daniel BOUGAIRE	Ingénieur Principal Eau et Assainissement	FAE	Poste 3101
	Membres	Cathy Lady DJEUFO	Expert en Acquisitions	CMFO/ORPF.1	Poste 6809
		Ebouémé BOUNTSEBE	Spécialiste eau et Assainissement	CMFO	Poste 6827
		N'Deye Thioye DIALLO	Spécialiste en Gestion financière	CMFO/ORPF.2	Poste 6833
		Jérôme L. THIOMBIANO	Ingénieur du Génie Rural/Consultant	FAE	Poste 1772
	Manager sectoriel	Jean Michel OSSETE	Coordonnateur p.i	FAE	Poste 2771
	Directeur sectoriel	M. EL AZIZI	Directeur	OWAS& FAE	Poste 2083

Mars 2016

Facilité africaine de l'eau / African Water Facility

African Development Bank Group
 Immeuble CCIA, Avenue Jean Paul II
 BP 1387 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
www.afdb.org / www.africanwaterfacility.org

TABLE DES MATIERES

1	CONTEXTE	1
1.1	ORIGINE DU PROJET.....	1
1.2	STATUT ET PRIORITES	2
1.3	DEFINITION DU PROBLEME	2
1.4	BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES.....	3
1.5	JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION DE LA FAE	3
2.	DESCRIPTION DU PROJET.....	4
2.1	RESULTATS A LONG TERME OU IMPACTS DU PROJET.....	4
2.2	RESULTATS A MOYEN TERME OU EFFETS DU PROJET	4
2.4	ACTIVITES.....	5
2.5	RISQUES ET HYPOTHESES	6
2.6	COUT ET FINANCEMENT.....	6
3	MISE EN ŒUVRE DU PROJET	7
3.1	RECIPIENDAIRE	7
3.2	DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE	7
3.3	PLAN DE PERFORMANCE	8
3.4.	CALENDRIER D'EXECUTION	9
3.5	DISPOSITIONS POUR LES ACQUISITIONS.....	9
3.6	GESTION FINANCIERE	13
3.7	SUIVI, EVALUATION, AUDIT ET RAPPORTS	14
4	BENEFICE DU PROJET	15
4.1	ASPECTS TRANSVERSAUX	15
4.2	EFFICACITE ET EFFICIENCE	16
4.3	DURABILITE	16
5	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	17
5.1	CONCLUSION	17
5.2	RECOMMANDATION	17

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Carte de la zone du projet
- Annexe 2 : Coûts détaillés du projet
- Annexe 3 : Calendrier d'exécution du projet
- Annexe 4 : Evaluation des systèmes de gestion financière
- Annexe 5 : Plan de passation des marchés
- Annexe 6 : Estimation des impacts attendus du projet
- Annexe 7 : Termes de référence provisoire pour les études
- Annexe 8 : Directives sur la communication et la visibilité de a FAE

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 : Hypothèses et risque du projet
- Tableau 2 : Coûts et schéma de financement
- Tableau 3 : Coûts du projet par composante
- Tableau 4 : Coûts du projet par catégories de dépenses
- Tableau 5 : Plan de performance global du projet
- Tableau 6 : Présentation succincte des modalités de passation des marchés
- Tableau 7 : Modalités détaillées de passation des marchés
- Tableau 8 : Risques liés à la passation des marchés
- Tableau 9 : Modalités de décaissement

EQUIVALENCES MONETAIRES

(Mars 2016)

- 1 UC = EUR 1,286
- 1 EUR = CFA 655,957
- 1 EUR = USD 1,126

AGENDA PREVISIONNEL DES PRINCIPALES ETAPES

Evaluation du projet	Mars 2016
Approbation par le Groupe de Travail Interne (IWG) de la FAE	Mars 2016
Approbation par le Groupe de Travail Interdépartemental (IDWG) de la Banque	Avril 2016
Approbation du Projet par le Président	Juin 2016
Signature de l'Accord de don	Août 2016
Mise en vigueur	Août 2016
Dernier décaissement	Décembre 2018
Achèvement	Décembre 2017

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AAA	: Actions anticipées en vue d'acquisitions
AGPM	: Avis général de passation des marchés
AMI	: Avis à manifestation d'intérêt
APD	: Avant-projet détaillé
APS	: Avant-projet sommaire
ARMP	: Agence de régulation des marchés publics
BAD	: Banque africaine de développement
BV	: Bassin versant
CEP	: Cellule d'exécution du projet.
CMFO	: Bureau régional de la Banque au Cameroun
DAG/MINEE	: Direction des affaires générales du Ministère de l'eau et de l'énergie
DAO	: Documents d'appel d'offres
DMRE	: Direction de la mobilisation des ressources en eau
DSCE	: Document de stratégie pour la croissance et l'emploi
DSP	: Documents de stratégie Pays
DSRP	: Documents de stratégie de réduction de la pauvreté
EES	: Evaluation environnementale et sociale stratégique
ETP	: Etudes techniques préliminaires
FAE	: Facilité africaine de l'eau
GRET	: Gestion des ressources en eau transfrontalières
MINEE	: Ministère de l'eau et de l'énergie
MINEPAT	: Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire
MINMAP	: Ministère des marchés publics
ONG	: Organisation non gouvernementale
PEMVEP	: Projet d'études de mobilisation et de valorisation des eaux pluviales par retenues collinaires
PGES	: Plan de gestion environnementale et sociale
PPM	: Plan de passation des marchés
PTBA	: Programme de travail et budget annuel
PTF	: Partenaires techniques et financiers
RAT	: Rapports d'avancement trimestriels
SBQC	: Sélection basée sur la qualité et le coût
TdR	: Termes de référence
UNDB	: Development Business des Nations Unies

CHAINE DES RESULTATS		INDICATEUR DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION
		Indicateur	Situation de référence	Cible	
PRODUITS	Composante 1 : Etudes P.1.1 Les études préliminaires d'identification des sites retenus (15 au maximum) sont réalisées. P.1.2 Les études d'APS sont réalisées sur les sites favorables (10 au maximum). P.1.3 Les études d'APD, EIES et les DAO sont réalisées sur 5 sites.	I.1.1. Rapports d'études préliminaires. I.2.1. Rapports d'études APS. I.3.1. rapports d'études APD, EIES et DAO.	2016 : 0 0 0	2018 : C.1.1 Lot de rapports requis. C.1.2 idem. C.1.3 idem.	Rapport final du projet / Rapports des ateliers de validation / Rapports d'études.
	Composante 2 : Gestion du projet et renforcement des capacités P.2.1. Gestion du projet assurée. P.2.2. Capacités des acteurs renforcées. P.2.3. Feuille de route de préparation élaborée et tenue de la table ronde des bailleurs de fonds.	I.2.1. Produits attendus du projet réalisés. I.2.2. Nombre prévu de formations réalisées. I.2.3.1 Avis de non objection de la FAE sur la feuille de route. I.2.3.2 Niveau des engagements atteint à la table ronde.	2016 : 0 0 0	2018 : C.2.1 Rapport final. C.2.2 Deux. C.2.3.1 une FdR approuvée. C.2.3.2 100%	*Rapports d'Avancement Trimestriel (RAT) du projet. *Rapport de la table ronde.
ACTIVITES CLES	Composante 1 : Etudes A1.1. Réaliser les études préliminaires d'identification sur 15 sites au maximum. A.1.2 Réaliser sur les sites favorables (10 au maximum) les études d'APS. A.1.3 Réaliser sur 5 sites les études d'APD, EIES et les DAO. Composante 2 : Gestion du projet et renforcement des capacités A2.1. Assurer la gestion du projet (technique, administrative et comptable). A2.2 : Renforcer les capacités des acteurs. A.2.3 Elaborer la feuille de route de la table ronde et organiser sa tenue.			Coût total du Projet : 1 413 143 Euros Source de financement: *Don FAE: 1.299 848 Euros (92%) *Gouvernement du Cameroun:113.295Euros (8%)	

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte du Projet

La région du nord du Cameroun connaît des précipitations annuelles moyennes se situant entre 500 et 1200 mm/an, et la zone est très vulnérable aux effets des changements climatiques.

La baisse de la pluviométrie affecte particulièrement les activités agro-sylvo-pastorales, le revenu des agriculteurs et la sécurité alimentaire des populations de cette zone. C'est dans ce contexte que le Ministère de l'eau et de l'énergie se propose d'y réaliser quelques retenues collinaires pour améliorer le taux de satisfaction des besoins en eau des populations, de l'agriculture, de l'élevage, et de lutter de manière durable contre les inondations qui ont cours dans cette zone et préserver les écosystèmes.

Le Projet

Le projet consiste principalement en la réalisation des études de mobilisation et de valorisation des eaux pluviales, en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la lutte contre la sécheresse dans un contexte de changements climatiques. Il s'agit spécifiquement :

- des études techniques préliminaires d'un maximum de 15 sites de retenues collinaires avec des terres irrigables associées (ETP) ;
- des études de faisabilité d'avant-projets sommaires (APS) des sites favorables (au maximum 10) à l'issue des études techniques préliminaires ;
- des études de faisabilité d'avant-projets détaillés (APD) sur cinq sites de retenues collinaires et d'aménagements hydroagricoles associés ;
- de l'élaboration des dossiers d'appels d'offres (DAO) des cinq sites de retenues collinaires et d'aménagements hydroagricoles associés ;
- de l'élaboration d'une étude d'impact environnemental et social (EIES) pour chacun des cinq sites de retenues collinaires et d'aménagements hydroagricoles associés, et d'un plan de gestion environnemental et social (PGES) ;
- de l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds en vue du financement de l'aménagement des cinq sites de retenues collinaires et périmètres hydroagricoles associés.

Le Projet d'une durée totale de 19 mois à compter de la signature de l'accord de don sera mis en œuvre par le Ministère de l'eau et de l'énergie (MINEE). Le coût total du projet est de 1 413 143 euros dont 1 299 848 euros sur financement de la FAE, soit 92 % ; et 113 295 euros par le Gouvernement du Cameroun, soit 8%.

Au terme du Projet, il est attendu que soient mobilisés, sur la base des dossiers d'Avant-projet détaillés (APD), à travers une table ronde des bailleurs de fonds des secteurs de l'eau et de l'agriculture, les financements requis pour les travaux de réalisation des infrastructures de retenues collinaires et des aménagements hydroagricoles associés.

Ce Projet constitue pour le Cameroun une priorité au niveau national, porteuse de beaucoup d'espoirs pour les populations rurales de la région du nord, et s'insère dans les efforts d'adaptation de cette région aux changements climatiques.

Conclusion et recommandations

Le Projet est bien justifié au regard de ses impacts sur la sécurité alimentaire, l'emploi, l'accroissement des revenus des populations de la zone, et le renforcement des capacités de résilience des populations vis-à-vis des effets des changements climatiques.

Le projet va contribuer à la réalisation des objectifs de deux des «cinq grandes priorités de la Banque» : Nourrir l'Afrique et Améliorer la qualité de vie des Africains

Le projet mettra en œuvre les principes de l'approche participative, car l'ensemble des acteurs concernés par le projet seront régulièrement consultés pendant tout le processus d'élaboration des études de faisabilité et d'exécution des infrastructures de retenues collinaires et des aménagements hydroagricoles associés.

Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé que la Facilité africaine de l'eau approuve un Don n'excédant pas 1 299 848 euros au profit de la République du Cameroun, pour contribuer au financement des études de faisabilité et d'exécution des infrastructures de retenues collinaires et aménagements hydroagricoles associés de la région du nord du Cameroun.

Condition du don : la mise en place de la CEP étant déjà effective (Décision N°033/16/MINEE/CAB/SG/DMRE/SDBAASP du 17/03/2016) et tous les paiements au titre du don devant se faire en paiements directs, l'ouverture du compte de contrepartie reste la seule condition pertinente à remplir comme condition préalable au 1^{er} paiement sur le don. Autre condition à mettre en place : l'inscription d'une provision budgétaire pour alimenter le compte de contrepartie nationale.

1 CONTEXTE

1.1 Origine du projet

1.1.1 Le Cameroun dispose d'importantes ressources en eau, toutefois dans la région du nord, le déficit hydrique constitue un facteur limitant du développement des productions végétales, animales et halieutiques. La région du nord qui s'étend entre 8° et 10° de latitude Nord et entre 12° et 16° de longitude Est, est limitée au Nord par la province de l'Extrême-Nord, au Sud par la province de l'Adamaoua, à l'Est, par les Républiques du Tchad et de Centrafrique, et à l'Ouest par la République Fédérale du Nigeria. Les précipitations annuelles moyennes de la région se situent entre 500 et 1200 mm/an, et la zone est plus vulnérable aux effets des changements climatiques.

1.1.2 La région du nord fait partie de la zone agro-écologique dite « Soudano-sahélienne ». On y distingue deux systèmes de production agricole. Le système extensif à faible productivité où les céréales (mils et maïs), l'arachide et d'autres plantes comme le gombo ou le haricot sont cultivées autour des habitations avec une entière dépendance des pluies. Le système semi-intensif, ayant une vocation commerciale, s'est principalement développé autour de la culture cotonnière avec utilisation d'intrants et de la traction animale et fait parfois recours à l'irrigation. Ce système concerne la riziculture, la culture de l'oignon et autres produits maraîchers qui se pratiquent à Lagdo, autour du fleuve Bénoué et dans les bas-fonds marécageux. L'élevage extensif fondé sur la transhumance de bovins (70% environ du cheptel de la région), d'ovins et de caprins constitue l'une des majeures activités agropastorales de la région. La pêche continentale est également une activité importante dans les nombreuses retenues artificielles de la zone (Lagdo, etc.). Le barrage de Lagdo, créé vers les années 80, est une illustration parfaite de l'importance des retenues d'eau dans l'économie locale. En effet, cette infrastructure a engendré en amont les activités de pêche et en aval les activités agricoles qui font de la commune de Lagdo le principal pôle économique de la région du Nord.

1.1.3 Les problèmes d'accès à l'eau pour des multiples usages se posent avec acuité dans la partie nord et extrême nord du pays où il faut parfois parcourir plusieurs kilomètres pour trouver une source d'approvisionnement. Les pratiques paysannes, surtout pour l'irrigation des cultures et l'abreuvement des animaux, attestent de sérieuses difficultés pour lesquelles les producteurs n'ont jusque-là pas trouvé de solutions satisfaisantes.

1.1.4 Il devient dans ces conditions important de trouver des solutions techniques de mobilisation et de valorisation des eaux de pluies pour contribuer au développement socio-économique durable de la zone nord du pays. Aussi, pour améliorer le taux de satisfaction des besoins en eau des populations, de l'agriculture, de l'élevage, pour lutter de manière durable contre les inondations qui ont cours dans ces zones et pour préserver les écosystèmes, il paraît judicieux de réaliser des ouvrages de mobilisation des eaux pluviales à travers des retenues collinaires.

1.1.5 La population totale de la région du nord est estimée à 2 166 897 habitants, avec un poids démographique de 10,8% sur une superficie totale de 66 090 km². La densité de la population est de 39, 88 hbts/km² et la population de moins de 15 ans représente 48,50% de la population totale de la région. L'évolution du taux annuel d'accroissement de la population de la région du nord entre 1987-2005 est estimée à 3,9%.

1.1.6 C'est dans ce contexte que le Gouvernement du Cameroun a sollicité le financement de la Facilité africaine de l'eau pour la réalisation d'études pour la mobilisation et la valorisation des eaux pluviales à travers les retenues collinaires, en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté, et à la lutte contre la sécheresse dans un contexte de changement climatique dans la région du nord du pays.

1.2 Statut et priorités

1.2.1 L'élaboration du projet d'études de mobilisation et de valorisation des eaux pluviales à travers les retenues collinaires s'inscrit dans les objectifs et les axes stratégiques du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) du Cameroun qui compte mettre en œuvre de manière cohérente et intégrée : (i) une stratégie de croissance, (ii) une stratégie d'emplois, et (iii) une stratégie d'amélioration de la gouvernance et de la gestion stratégique de l'Etat. Le DSCE qui couvre les dix premières années (2010-2020) de la vision à long terme à l'horizon 2035 est centré sur les objectifs suivants : (i) porter le taux de croissance moyen à 5,5% par an ; (ii) ramener le sous-emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020 ; et (iii) réduire le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020.

1.2.2 En matière d'eau et assainissement, le Gouvernement entend porter à 75% en 2020 le taux d'accès à l'eau potable, en retenant l'option du partenariat public-privé en milieu urbain, et en milieu rural, la politique d'approvisionnement en eau et assainissement a pour principaux objectifs : (i) une meilleure planification des ouvrages en répondant à la demande, augmentant la couverture des services et évitant les incohérences ; (ii) une pérennisation des investissements réalisés en améliorant l'entretien, sécurisant le financement et prévoyant le financement du renouvellement ; et (iii) une moindre dépendance vis-à-vis de l'Etat afin d'asseoir le développement du secteur sur toutes les forces disponibles.

1.2.3 Dans le secteur rural, le DSCE procèdera à la modernisation de l'appareil de production, et il s'agira de : (i) rendre accessibles et disponibles les facteurs de production notamment la terre, l'eau et les intrants agricoles ; (ii) promouvoir l'accès aux innovations technologiques à travers notamment le renforcement de la liaison recherche/vulgarisation; et (iii) développer la compétitivité des filières de production.

1.2.4 L'élaboration du Projet d'études de mobilisation et de valorisation des eaux pluviales par retenues collinaires (PEMVEP) cadre avec les interventions prévues dans les piliers stratégiques du nouveau Document de stratégie pays (DSP) couvrant la période 2015-2020 et qui met l'accent sur le développement des chaînes de valeurs des filières agricoles porteuses, afin de rendre la croissance plus forte et inclusive. Cette élaboration du PEMVEP cadre notamment avec le pilier 1- le renforcement des infrastructures pour une croissance inclusive et durable.

1.3 Définition du problème

1.3.1 Les problèmes d'accès à l'eau pour ses multiples usages se posent avec acuité dans la partie nord du pays où il faut parfois parcourir plusieurs kilomètres pour trouver une source d'approvisionnement en eau. Les périodes pluvieuses sont généralement courtes, pendant que l'on assiste à une augmentation des effets des changements climatiques à travers : (i) une réduction significative de la pluviométrie et de la durée de la saison des pluies et (ii) une augmentation de la fréquence des tempêtes, inondations et sécheresses.

1.3.2 Dans le monde rural, la terre et l'eau sont des ressources naturelles de tout premier ordre et elles sont utilisées tant dans les activités agropastorales que pour l'aménagement du cadre de vie, ou pour les besoins domestiques. La faible disponibilité de l'eau de qualité pour la consommation domestique et le développement des activités économiques, constitue des contraintes sérieuses qui handicapent le développement. La baisse de la pluviométrie affecte particulièrement les activités agro-sylvo-pastorales, le revenu des agriculteurs et la sécurité alimentaire des populations de cette zone. Il devient alors important de trouver des techniques de mobilisation et de valorisation des eaux de ruissellement pour contribuer au développement socio-économique durable de la zone Nord et Extrême nord du pays.

1.3.3 L'option de construire des retenues collinaires pour mobiliser les eaux pluviales et alléger la pression sur les ressources en eaux souterraines, constitue une réponse appropriée au déficit hydrique sévère de la région du nord et permet de: (i) fournir de l'eau en quantité et en qualité pour le développement de l'agriculture irriguée et de contribuer ainsi à la sécurité alimentaire ; (ii) contribuer au développement de l'élevage avec la disponibilité permanente de l'eau ; (iii) développer d'autres activités économiques tels que l'écotourisme ; et (iv) contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique par la recharge des nappes d'eau souterraines pour l'alimentation en eau potable des populations.

1.4 Bénéficiaires et parties prenantes

1.4.1 Les principaux bénéficiaires du projet sont les populations (50 000 personnes) de la région en général, et particulièrement les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les populations des zones environnantes pour les usages domestiques de l'eau, et les populations des activités écotouristiques.

1.4.2 Les femmes constituent la majorité des bénéficiaires du projet (51,42% de la population de la région). Elles sont très actives dans toutes les sphères économiques et sociales et jouent un rôle important dans la production agricole. Elles sont particulièrement présentes dans toutes les opérations de production, de transport et de commercialisation des produits agricoles et de la pêche. L'augmentation des revenus des femmes, provenant du développement de l'agriculture irriguée et de l'élevage, contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et le bien-être des ménages.

1.4.3 Les jeunes seront également bénéficiaires à travers la création d'emplois lors des travaux de réalisations des infrastructures (retenues collinaires et aménagements hydroagricoles) et surtout par le développement des activités de production (agriculture, pêche, élevage) découlant de la réalisation des aménagements de mise en valeur des terres attenantes aux retenues collinaires.

1.4.4 Les populations des zones environnantes des retenues collinaires connaîtront également une amélioration de leurs conditions de vie par un meilleur accès à l'alimentation en eau potable grâce à la recharge des nappes d'eau souterraines, ou à travers le traitement des eaux de surface stockées dans les retenues collinaires.

1.4.5 Les Partenaires techniques et financiers (PTF) dans le pays seront étroitement impliqués au processus d'élaboration des études de faisabilité et d'exécution, à travers leur participation aux ateliers de validation des études, et à la session de la table ronde des bailleurs de fonds pour la mobilisation des ressources financières destinées au financement des infrastructures découlant des études d'exécution.

1.5 Justification de l'intervention de la FAE

1.5.1 Le présent projet s'inscrit parfaitement dans le plan stratégique de la FAE pour 2012-2016 et principalement dans le premier domaine : *«la préparation de projets d'investissement pour le développement d'infrastructures de mise en valeur de l'eau»*. Il s'inscrit dans le rôle d'effet de levier de la FAE. En effet, l'appui de la FAE servira de catalyseur pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation des infrastructures de développement durable de la région du nord (retenues collinaires et aménagements hydroagricoles).

1.5.2 Le projet va contribuer à la réalisation des objectifs de deux des «Cinq grandes priorités de la Banque» : Nourrir l'Afrique et Améliorer la qualité de vie des Africains, notamment en ce qui concerne d'une part :

- la contribution à la réalisation de la sécurité alimentaire des populations de la zone du projet, grâce à la mise en valeur des aménagements hydroagricoles qui seront réalisés à la suite des études, et d'autre part :
- en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des populations des zones avoisinantes aux retenues collinaires, par un meilleur accès à l'eau potable, grâce à la recharge des nappes d'eau souterraines, ou à travers le traitement des eaux de surface stockées, suite à la réalisation des retenues collinaires.

1.5.3 Pour chaque site, les volumes d'eau stockés et les superficies irrigables seront définies quantitativement à la suite de la réalisation des études. La population bénéficiaire par site est estimée à environ 10 000 personnes (usage domestique, usage agricole, élevage, pêche et écotourisme), soit un total de 50 000 personnes pour l'ensemble des cinq sites du projet.

1.5.4 L'évaluation indicative des impacts attendus est présentée en Annexe 6. Enfin, le projet apportera particulièrement une réponse appropriée au désarroi de la jeunesse de la région du nord, faute d'emploi et qui est susceptible d'être embrigadée par les mouvements terroristes de la zone.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Résultats à long terme ou impacts du projet

2.1.1 Le principal résultat du projet à long terme est la contribution à la réduction de la pauvreté et à la lutte contre la sécheresse dans un contexte de changement climatique.

2.2 Résultats à moyen terme ou effets du projet

Effet : Les ressources financières pour financer les investissements nécessaires à la réalisation des infrastructures étudiées sont mobilisées.

Cet effet va contribuer à :

- la réalisation des investissements d'infrastructures de mobilisation des eaux pluviales, de mise en valeur des ressources en eau et des terres ;
- l'accroissement significatif de la production agricole ;
- l'amélioration des revenus et des conditions sociales des populations de la région du nord ;
- la résorption du chômage des jeunes de la région du nord ;
- le renforcement de la résilience des populations vis-à-vis des effets du changement climatique.

2.3 Résultats à court terme ou produits du projet

2.3.1 Composante 1 : Etudes (ETP, APS, APD, EIES et DAO).

Produit 1.1 : Les études préliminaires d'identification sur 15 sites (au maximum) retenus sont réalisées.

Un certain nombre d'informations générales sur le potentiel des sites au plan technique et socio-économique seront recherchés, afin de procéder au choix des sites présentant les meilleures potentialités en vue des études de faisabilité (APS et APD).

Produit 1.2 : Les études de faisabilité (APS) sont réalisées sur les sites favorables (au maximum 10 sélectionnés sur la base d'une analyse multicritère).

Ces études ont pour objet de confirmer leur faisabilité sur tous les aspects requis (aspects techniques de chaque retenue collinaire, aspects agronomiques des périmètres à aménager, et aspects des impacts environnementaux des plans d'eau).

Produit 1.3 : Les études de faisabilité (APD), EIES et les DAO sont réalisées sur cinq sites. Les études d'APD permettent à partir d'investigations poussées sur le terrain de définir les caractéristiques précises des barrages et des différents périmètres irrigués associés, y compris les aspects liés à l'entretien et à la gestion durable des ouvrages à réaliser suite aux études.

2.3.2 Composante 2 : Gestion du projet et renforcement des capacités.

Deux formations seront réalisées au profit des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet, respectivement sur la conception des retenues collinaires et des périmètres irrigués, et sur leur entretien et gestion.

Produit 2.1 : Gestion du projet assurée. Il s'agit de : (i) assurer la gestion technique, administrative, financière et comptable du projet ; (ii) coordonner les interventions des différents acteurs parties prenantes au projet ; et (iii) superviser les services de consultants pour les études.

Produit 2.2 : Capacités des acteurs, renforcées. Deux sessions formelles de formation des acteurs nationaux et régionaux seront réalisées par le consultant de sorte à leur permettre de pouvoir apprécier les études à réaliser mais aussi de pouvoir prendre en charge la gestion et la maintenance futures de ces infrastructures.

Produit 2.3 : Feuille de route de la table ronde élaborée et table ronde des bailleurs de fonds tenue. La réussite de la tenue de la table ronde à la fin du projet nécessite des actions continues depuis le démarrage du projet jusqu'à sa fin pour sensibiliser et faire approprier le projet par les potentiels donateurs.

2.4 Activités

2.4.1 Les activités du projet s'articulent autour de deux composantes : (i) Etudes ; et (ii) Gestion du projet et renforcement des capacités.

2.4.1 Composante 1 : Etudes (ETP, APS, APD, EIES et DAO).

Les activités de la composante 1 (qui visent à obtenir les produits indiqués au chapitre 2.3 Composante 1) sont les suivantes :

Activité 1.1 : Réaliser sur 15 sites (au maximum) les études préliminaires d'identification des sites retenus.

Activité 1.2 : Réaliser sur un maximum de dix sites favorables les études d'APS.

Activité 1.3 : Réaliser sur cinq sites les études d'APD, EIES et les DAO.

2.4.1.1 Les TdR provisoires des études techniques préliminaires et de faisabilité (ETP, APS et APD, EIES et DAO) figurent en Annexe 7. Ces TdR ont été approuvés lors de la mission d'évaluation (ainsi que le plan de passation de marchés) et la Cellule d'exécution du projet (CEP) de la DMRE (Direction de la mobilisation des ressources en eau) a engagé le processus pour obtenir la non-objection de la Banque pour réaliser des Actions anticipées d'acquisitions (AAA) aussitôt que possible.

2.4.1.2 Le consultant (Bureau d'études) en étroite collaboration avec l'agence d'exécution (DMRE) organisera les ateliers de validation des différentes étapes de l'étude, tels que précisés dans les TdR ; chaque rencontre fera l'objet de TdR spécifiques précisant son objet, ses buts et résultats attendus et les participants.

2.4.1.3 Les études (ETP, APS, APD, EIES et DAO), se dérouleront selon les trois phases consécutives suivantes: (i) Réalisation des études techniques préliminaires d'identification des sites retenus; (ii) Réalisation des études de faisabilité d'avant-projet sommaire des sites favorables ; et

(iii) des études de faisabilité d'avant-projets détaillés, étude d'impact environnementale et sociale, et des dossiers d'appel d'offres. Tous les détails relatifs à ces trois phases sont précisés dans les TDR en Annexe 7.

2.4.1.4 L'ensemble des études validées (APD, EIES et DAO), constituera les dossiers de financement à soumettre à la table ronde des bailleurs de fonds.

2.4.2 Composante 2 : Gestion du projet et renforcement des capacités

Les activités de la composante 2 (qui visent à obtenir les produits indiqués au chapitre 2.3 Composante 2) sont les suivantes :

Activité 2.1 : Assurer la gestion du projet.

Activité 2.2 : Renforcer les capacités des acteurs.

Activité 2.3 : Elaborer la feuille de route de la table ronde, et organiser sa tenue.

2.5 Risques et hypothèses

Les hypothèses, risques et stratégies d'atténuation identifiés au stade actuel de développement du projet sont indiqués dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Hypothèses, risques et stratégies d'atténuation

Hypothèses	Risques	Mesures d'atténuation
1. Les conditions de sécurité sont remplies et favorisent l'intervention des Bailleurs de Fonds et la mise en œuvre des actions de développement	La détérioration prolongée de la situation sécuritaire dans le pays.	Mise en œuvre réussie des mesures de lutte contre l'insécurité au plan national et régional.
2. Volonté politique nationale à financer les investissements et implication effective des Bailleurs de Fonds.	Insuffisance d'engagement des bailleurs de fonds pour la réalisation des infrastructures découlant du projet.	Définition et mise en œuvre d'un plan de mobilisation des ressources financières en accompagnement de la mise en œuvre du projet.

2.6 Coût et financement

2.6.1 Sur la base des coûts unitaires en hors taxes et hors droits de douane, le coût du projet a été estimé à 1 413 143 euros. Il sera financé par un don de la Facilité africaine de l'eau pour un montant de 1 299 848 euros soit 92% du coût du projet. La contribution du Gouvernement du Cameroun est de 113 295 euros, soit 8%. Le tableau n°2 ci-dessous donne le plan de financement du projet.

Tableau 2 : Coûts et plan de financement du projet (en Euros) - Hors Taxes

COÛT TOTAL DU PROJET (euros)	SOURCE DE FINANCEMENT	
	FAE	CAMEROUN
1 413 143	1 299 848	113 295
100%	92%	8%

2.6.2 Comme contribution au budget du projet, le Gouvernement du Cameroun, prendra en charge les frais d'acquisition d'un véhicule au profit des membres de la CEP y compris son fonctionnement, les frais de fonctionnement des bureaux de la CEP, ainsi que la valorisation du temps de travail des membres de la CEP au cours de l'exécution du projet.

2.6.3 Les tableaux n° 3 et 4 ci-dessous présentent les coûts respectivement par composante et par catégorie de dépenses. Les coûts détaillés du projet sont présentés en annexe 2.

Tableau 3 : Coûts estimatifs du projet par composante

Désignation	Total (euros)	Financement (euros)	
		FAE	CAMEROUN
Composante 1	1 227 950	1 227 950	0
Composante 2	117 900	10 000	107 900
Total Coût de base	1 345 850	1 237 950	107 900
Imprévus physiques et financiers (5%)	67 293	61 898	5 395
Coût total	1 413 143	1 299 848	113 295
%	100%	92%	8%

Tableau 4 : Coûts estimatifs du projet par catégories de dépenses

Désignation	Total (euros)	Financement (euros)	
		FAE	CAMEROUN
Biens	55 650	10 500	45 150
Services	1 289 348	1 289 348	0
Divers	68 145	0	68 145
Coût total	1 413 143	1 299 848	113 295
%	100%	92%	8%

2.6.4 Tous les impôts et taxes relatifs aux dépenses effectuées dans le cadre de ce projet sont à la charge du Gouvernement du Cameroun.

3 MISE EN ŒUVRE DU PROJET

3.1 Récipiendaire

3.1.1 Le récipiendaire sera la République du Cameroun, et l'Agence d'exécution du projet sera le Ministère de l'eau et de l'énergie (MINEE) à travers une Cellule d'exécution du projet (CEP) constituée au sein de la DMRE du MINEE.

3.1.2 Les principales parties prenantes à l'exécution du projet sont :

- Les départements ministériels sectoriels au niveau national et régional ci-après : Finances ; Agriculture et Développement Rural ; Travaux Publics ; Environnement ; Femme et Genre ; Administration Territoriale ; Elevage ; Transports ; Recherche scientifique ; Cadastre ;
- Les établissements spécifiques (LABOGENIE, le Centre national de recherche hydrologique) ;
- Les structures déconcentrées et décentralisées de la région du Nord ;
- Les Partenaires techniques et financiers des secteurs de l'eau et de l'environnement ;
- Les Organisations de la société civile que sont les ONG et autres associations du domaine de l'eau et de l'environnement.

3.1.3 Les Organisations non gouvernementales (ONG), les services régionaux de l'Etat, les collectivités locales et les populations rurales concernés de la zone du projet contribueront comme parties prenantes. A cet effet, différentes consultations sur le terrain seront organisées par le consultant avec les parties prenantes tout au long du processus d'élaboration des ETP, des études d'APS et d'APD. Par ailleurs les parties prenantes prendront une part active à l'élaboration des études de faisabilité, à travers leur participation aux ateliers de validation desdites études.

3.2 Dispositions de mise en œuvre

3.2.1 Le MINEE mettra en place une Cellule d'exécution du projet (CEP) rattachée à la DMRE. Cette CEP sera composée de cadres et agents du MINEE qui consacreront une partie de leur temps de travail aux activités du projet:

(i) un Directeur, Superviseur du projet qui est le Directeur de la DMRE; (ii) un Coordonnateur de projet qui est le Sous-Directeur en charge des Barrages; (iii) un Sous-Directeur à la Direction de la gestion des ressources en eau, membre; (iv) un Cadre de la Division des affaires juridiques du MEE, membre; (v) un Point focal régional, le Chef de service de la DMRE ; (vi) un comptable; (vii) un chargé des acquisitions; et (viii) un personnel de soutien (une Secrétaire et un Chauffeur).

3.2.2 La CEP aura pour mandat d'assurer la gestion permanente du projet pour la mise en œuvre de toutes les activités, et sera responsable de la gestion technique, administrative et financière du projet. Les activités réalisées par la CEP feront l'objet d'un rapport trimestriel d'avancement du projet.

3.2.3 Le Coordonnateur de la CEP, appuyé par les autres membres aura les tâches suivantes :

- Assurer la gestion technique, administrative, financière et comptable ;
- Coordonner les interventions des différents acteurs parties prenantes au projet ;
- Acquérir, coordonner et superviser les services de consultants pour les études ;
- Organiser en liaison avec le consultant les ateliers et consultations requis durant les études et exercer les fonctions de secrétariat ;
- Renforcer les capacités des acteurs institutionnels et assurer la communication et la visibilité sur les activités du projet ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de préparation de la table ronde ;
- Organiser la table ronde des bailleurs de fonds ;
- Assurer la liaison avec la Banque et les fonctions de monitoring du projet.

3.3 Plan de performance

3.3.1 La supervision de l'exécution du projet se basera sur le modèle de gestion axée sur les résultats dans lequel les principes de l'approche cadre logique jouent un rôle primordial. La matrice du cadre logique du projet indiquée dans le présent rapport décrit le but, les objectifs et les résultats attendus. Le tableau 5 ci-dessous indique la performance attendue du projet.

Tableau 5 : Plan de performance du Projet

DELIVRABLE	ECHEANCIER PREVISIONNEL
Approbation du don	M0-2
Signature de l'Accord de don	M0
Sélection du consultant	M0+5
Formation en conception des retenues collinaires et des aménagements hydroagricoles	M0+6
Réalisation études techniques préliminaires (ETP)	M0+6,5
Réalisation études d'avant-projets sommaires (APS)	M0+11,5
Atelier de validation (ETP+APS)	M0+12
Réalisation études d'avant-projets détaillés (APD+EIES+ DAO)	M0+17
Atelier de validation (APD+EIES+DAO)	M0+17,5
Formation en entretien des retenues collinaires et en gestion des périmètres irrigués	M0+18
Tenue de la Table ronde des bailleurs de Fonds	M0+19

3.3.2 Les principaux indicateurs de performance des études (ETP, APS, APD, EIES et DAO) sont précisés dans les termes de référence joints en annexe 7.

3.4. Calendrier d'exécution

La durée totale estimée pour la mise en œuvre des activités du Projet est de 19 mois à compter de la date de signature de l'accord de don. Le calendrier prévisionnel est présenté en Annexe 3.

3.5 Dispositions pour les acquisitions

3.5.1 Toutes les acquisitions de biens et de services de consultants financées par la FAE se feront conformément aux procédures opérationnelles de la FAE et dans le cas contraire selon la politique d'acquisition en vigueur de la Banque, à l'aide des dossiers d'appel d'offres types appropriés de la Banque. Les acquisitions totalement financées par le fonds de contrepartie national se feront selon les procédures du pays.

3.5.2 Les tableaux ci-dessous présentent succinctement les diverses rubriques des différentes catégories de dépenses et les modalités de passation de marchés y afférents. Chaque marché devant être financé par le Don, les différents modes d'acquisition ou modes de sélection de consultants, les coûts estimatifs, les exigences en matière d'examen préalable et les calendriers d'exécution sont convenus entre le Bénéficiaire et l'équipe de la Banque chargée du projet, et sont présentés dans le plan de passation de marchés en annexe 5.

Tableau 6: Présentation succincte des modalités de passation des marchés (Euros)

Catégories de dépenses au titre du projet	Milliers d'Euros			
	Utilisation des PNPM	Utilisation des Règles et procédures de la Banque	Marchés non financés	Total
1. Services				
1.1 Réalisation Etude PEMVEP	-	1 289 348 [1 289 348]	-	1 289 348 [1 289 348]
2. Biens	-		-	
2.1 Acquisition système comptable		10 500 [10 500]		10 500 [10 500]
3. Divers	113 295 [0]		-	113 295 [0]
3.1 Fonctionnement de la CEP	113 295 [0]		-	
		1 299 848 [1 299 848]		1 413 143 [1 413 143]
TOTAL				

+Les chiffres entre crochets sont les montants financés par la FAE.

Tableau 7: Modalités détaillées de passation des marchés (euros)

Part FAE entre crochets

DESIGNATION	Liste Restreinte	Gré à Gré	*Autres	TOTAL
SERVICES				
Etudes PEMVEP	1 289 348 [1 289 348]			1 289 348 [1 289 348]
TOTAL SERVICES	1 289 348 [1 289 348]			1 289 348 [1 289 348]
BIENS				
Logiciel Comptable			10 500 [10 500]	10 500 [10 500]
DIVERS				
Fonctionnement CEP			113 295 [0]	113 295 [0]
TOTAL DIVERS	0 [0]	0 [0]	113 295 [0]	113 295 [0]
MONTANT TOTAL	1 289 348 [1 289 348]	0 [0]	123 795 [10 500]	1 413 143 [1 299 848]

Autres* = CF/Paiement direct/valeur en nature

3.5.2.1 Services de consultants

L'acquisition des services de consultants relatifs à la réalisation des études techniques pour la mobilisation et la valorisation des eaux pluviales à travers des retenues collinaires, d'un montant de 1 289 348 Euros se fera par consultation sur la base de liste restreinte et la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût (SBQC).

Pour les contrats estimés à moins de 200.000 UC attribués à des firmes et de 50 000 UC attribués à des consultants individuels, le Bénéficiaire peut limiter la publication des avis à manifestation d'intérêt (AMI) aux journaux nationaux et régionaux. Cependant, la possibilité de participer au processus de sélection sera donnée à toute firme et à tout consultant individuel non régional éligible qui aura manifesté son intérêt pour fournir les services sollicités. Pour les contrats estimés à plus de 200 000 UC attribués à des bureaux d'études et 50 000 UC pour les consultants individuels, le Donataire devra procéder à la publication des avis à manifestation d'intérêt dans UNDB online et sur le site internet de la Banque ainsi qu'à la publication au niveau national.

3.5.2.2 Biens

L'acquisition du logiciel comptable se fera par consultation des fournisseurs.

Les dépenses de fonctionnement de la Cellule d'exécution du projet (CEP), comprenant les salaires et indemnités de l'équipe de projet, ainsi que les frais généraux de fonctionnement, d'un coût global de 113 295 Euros, se feront conformément aux dispositions prévues dans le Manuel de procédures de la CEP.

3.5.2.3 Actions anticipées en vue d'acquisition (AAA)

Le Gouvernement Camerounais a émis le souhait de recourir à des Actions anticipées en vue d'acquisition (AAA) des services de consultants pour les études techniques pour la mobilisation et la valorisation des eaux pluviales à travers des retenues collinaires afin d'accélérer l'attribution du contrat et favoriser ainsi l'exécution rapide du projet. A ce titre, le Gouvernement a déjà introduit auprès de la Banque, une requête qui a reçu un avis favorable. Le processus des AAA est donc déjà engagé.

3.5.3 Avis général de passation des marchés

Le texte de l'avis général de passation des marchés (AGPM) a été convenu avec la CEP et sera publié sur UNDB online et sur le site Internet de la Banque, après l'approbation de la proposition de don.

3.5.4 Procédure de revue

Les biens et services de consultant financés par la FAE feront l'objet de revue a priori par la FAE tandis que les dépenses de fonctionnement feront l'objet de revue a posteriori par la FAE. Les documents suivants sont soumis à la revue et l'approbation de la Banque avant leur publication : (i) Avis général de passation des marchés ; (ii) Avis à manifestation d'intérêt (AMI) ; (iii) Demandes de propositions aux consultants ; (iv) Demande de cotation ; (v) Rapport d'évaluation des offres des prestataires comportant les recommandations relatives à l'attribution des marchés ou Rapport d'évaluation des propositions techniques des consultants ; et (vi) Rapports d'évaluation des propositions financières des consultants comportant les recommandations d'attribution des contrats accompagnés du procès-verbal de négociations et projet de contrat paraphé.

3.5.5 Plan de passation des marchés

Au cours de l'évaluation du projet, la CEP a élaboré un plan de passation de marchés (PPM) qui constitue la base des modes d'acquisition dans le cadre du projet. Ce plan a été convenu entre le bénéficiaire et l'équipe de la Banque chargée du projet. Il sera disponible dans la base de données du projet et sur le site Web externe de la Banque. Le PPM sera mis à jour chaque année ou en tant que de besoin par la CEP en charge du projet, afin de tenir compte des besoins réels concernant l'exécution du projet et le renforcement des capacités institutionnelles. Toute révision proposée au plan de passation de marchés sera soumise à l'approbation préalable de la FAE, selon la procédure de non-objection. La CEP met en œuvre le plan de passation de marchés tel que convenu avec la Banque.

3.5.6 Évaluation des capacités de l'organe d'exécution

3.5.6.1 La CEP créée au sein du MINEE sera responsable de la passation des marchés. Le Chef de service des marchés publics du Ministère de l'Eau et de l'Energie sera en charge des activités de passation des marchés du projet. La CEP bénéficiera de l'appui technique du Ministère des Marchés Publics (MINMAP) pour les opérations de passation de marchés à travers ses commissions centrales en vertu des dispositions du décret 2012/074 du 8 mars 2012. La FAE a procédé à une évaluation des capacités de la CEP à entreprendre les activités d'acquisitions prévues dans le projet. Cette évaluation a porté sur la structure organisationnelle pour l'exécution du projet et sur l'interaction de la fonction «Passation des marchés» vis-à-vis du cadre opérationnel de mise en œuvre des activités d'acquisitions au sein de l'Institution.

3.5.6.2 Les ressources, capacités, expertise et expérience de la CEP ont été analysées et jugées moyennement suffisantes pour conduire la passation de marchés du projet. En effet, les experts de la CEP ont une expérience relativement limitée dans la mise en œuvre des projets financés par la Banque. Par ailleurs, cette équipe n'a pas une connaissance satisfaisante de la politique de la

Banque en matière d'acquisition. Quant au MINMAP, il a une expérience relativement acceptable dans la mise en œuvre des projets financés par la Banque.

3.5.6.3 La cellule devra veiller à respecter le circuit national de contrôle du processus de passation des marchés avant la transmission des dossiers à la Banque pour non objection.

3.5.6.4 Les problèmes et les risques liés à la composante relative à la passation de marchés dans le cadre de l'exécution du projet ont été identifiés et les mesures correctives qui ont été convenues sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8: Risques liés à la passation de marchés

Risque	Mesure d'atténuation	Responsable	Echéance
Absence de contrôle a priori des marchés passés par le MINMAP	- Revue a priori des marchés de services de Consultants passés au niveau du MINMAP	FAE	Permanent
Absence d'un mécanisme de gestion des plaintes non autonome et non indépendant - Situation de conflit d'intérêts au niveau du MINMAP par rapport à la gestion des plaintes liées à des contrats directement gérés par ce ministère	- Veiller à responsabiliser l'ARMP, organe indépendant, dans le dernier examen des plaintes.	MINMAP	Tout le long de la vie du projet
Lenteur dans le processus de passation des marchés – lourdeurs du système administratif	- Désignation d'un point focal du projet au niveau du MINMAP - Tenue des réunions de suivi des dossiers entre la CEP/MINEE et le MINMAP - Actualisation régulière du plan de passation des marchés et suivi rigoureux de sa mise en œuvre. - Mise en place d'un outil (Excel) pour le suivi des contrats	CEP/ MINMAP	Durée de vie du projet
Défaut de connaissance des Règles et Procédures d'acquisitions de la BAD	- Déroulement d'un programme de renforcement de capacités par la Banque	BAD/CEP	Formation en début mai 2016, à la mission de lancement, aux missions de supervision et Cliniques fiduciaires
Absence de manuel de procédures	- Appropriation du Manuel de Procédures de gestion élaboré par la CAA	CEP	Avant le démarrage du projet
Faiblesse dans le classement des dossiers d'acquisitions et de tenue du registre de passation de	- Respect des dispositions relatives à l'archivage prévues dans le Manuel des procédures - Classement physique et électronique	CEP	3 mois après la mise en vigueur

marchés	des dossiers d'acquisitions sur une base séquentielle avec le plan de repérage de classement - Tenue d'un registre de passation des marchés permettant de retracer les différentes étapes et dates clé du processus d'acquisition		
---------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

3.5.6.5 Le risque global du projet pour la composante passation de marchés est jugé substantiel et la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées ci-dessus permettra de ramener ce risque à un niveau modéré.

3.5.7 Fréquence des missions d'évaluation a posteriori de la passation des marchés

Outre la supervision à travers l'examen préalable exercé à partir des bureaux de la Banque, l'évaluation des capacités de l'organe d'exécution a recommandé que les missions de supervision des acquisitions visitent une fois par année le projet et entreprennent l'évaluation a posteriori des activités de passation des marchés.

3.6 Gestion financière

Le rapport détaillé sur la gestion financière du projet est posté en Annexe 4 qui constitue une partie intégrale du présent REP.

3.6.1 **Résumé des arrangements de gestion financière** : L'évaluation des systèmes de gestion financière propose les arrangements ci-dessous qui permettront ainsi à la CEP de disposer d'un dispositif de gestion financière permettant de garantir, avec une assurance raisonnable : (i) l'utilisation des ressources du PEMVEP aux fins prévues et de manière efficace et économique ; (ii) la production périodique d'information financière fiable sur le projet et selon les délais requis ; et (iii) la sécurité des actifs acquis dans le cadre du projet : (a) l'acquisition et le paramétrage du logiciel comptable TOM2PRO pour l'enregistrement de l'information financière et comptable du projet ; (b) l'application des dispositions du manuel de décaissement pour les décaissements et justification des ressources de la Banque ; (c) pour la mobilisation, le décaissement et la justification des ressources de la contrepartie de l'État du Cameroun, l'adoption et l'application des procédures de gestion financière contenu dans le Manuel de procédures de gestion élaboré par la CAA pour l'ensemble des projets dont elle en assure la gestion de la trésorerie ; (d) la planification, dans les six (6) premiers mois du projet, d'une mission de supervision fiduciaire afin de s'assurer du respect des dispositions de gestion financière figurant dans le rapport d'évaluation et procéder à une réévaluation de l'environnement de contrôle et du risque fiduciaire ; et (e) une seconde et dernière supervision fiduciaire interviendra au plus tard huit mois avant la clôture du projet.

3.6.2 Suivant la Décision N° 00000033/16/MINEE/CAB/SG/DMRE/SDBAASP du 17 mars 2016, portant création de la Cellule d'Exécution du Projet (CEP) PEMVEP, et la nomination des fonctionnaires aux postes identifié par la mission d'évaluation pour le fonctionnement de la CEP, l'équipe fiduciaire sera assuré par : (i) un Coordonnateur en la qualité du Sous-Directeur des Barrages et des Aménagements Agro-Sylvo Pastoraux de la DMRE/MINEE ; (ii) un chargé de la Gestion financière et Décaissement, assuré par le Chef de Service du Budget et du Matériel à la DAG/MINEE ; et (iii) un chargé d'acquisition et services, assurée par le Chef de Services des Marchés à la DAG/MINEE. L'évaluation de cette équipe fiduciaire a jugé moyennement satisfaisant les capacités et compétences des fonctionnaires désignés.

3.6.3 Pour appuyer cette équipe fiduciaire, la mission d'évaluation a recommandé la mise en place de dispositifs de gestion financière énoncés au paragraphe 3.6.1 afin de répondre avec assurance aux exigences de la Banque notamment la traçabilité des fonds et le contrôle de leur utilisation

conformément aux objectifs assignés, et la production dans les délais requis des rapports d'activités et financiers périodique et des états financiers annuels.

Le risque global lié à la gestion financière a été jugé modéré. Les risques fiduciaires qui ont été identifiés ainsi que les mesures d'atténuation proposées sont récapitulés dans le tableau d'évaluation du risque fiduciaire du projet, joint en annexe 4.

3.6.4 Décaissement : Au titre du projet, les décaissements des ressources du Don de la FAE se feront conformément aux dispositions du manuel des décaissements en vigueur à la Banque. La méthode de décaissement proposée pour le projet est celle du paiement direct pour le règlement des contrats de services et de biens. Le décaissement de la globalité des fonds de contrepartie s'effectuera en une seule tranche, à la suite de la promulgation de la Loi des finances et suite à l'ouverture des lignes de crédits aux ordonnateurs et à la vérification par le Contrôleur financier du MINEE de la conformité du mémoire des dépenses avec le rapport d'évaluation du projet et le PTBA approuvé par la Banque. Au Cameroun, l'ouverture du compte spécial est sous la responsabilité de la CAA. Cette dernière ouvrira le compte spécial destiné à la gestion des ressources de contrepartie de l'État du Cameroun. Le compte sera ouvert au nom du PEMVEP, en monnaie locale (XAF), auprès d'une banque commerciale qui sera jugée acceptable pour la Banque.

Tableau 9 : Modalités de décaissement (euros)

Catégorie de dépense	Total	Paiement direct Don	Compte contrepartie	En nature
BIENS	55 650	10 500	45 150	-
SERVICES	1 289 348	1 289 348	-	-
DIVERS	68 145	-	48 195	19 950
Total	1 413 143	1 299 848	93 345	19 950
Pourcentage (%)	100%	92%	7%	1%

3.6.5 Audits : Le projet fera l'objet de deux audits : un audit intermédiaire et un audit final qui sera assuré par un cabinet d'audit indépendant. Le recrutement de l'auditeur se fera directement par la FAE conformément aux termes de référence des audits de projets en vigueur à la Banque. L'audit couvrira toutes les activités du projet financées à travers le Don de la FAE et les fonds de contrepartie. Le rapport d'audit à transmettre à la Banque sera accompagné de la Lettre à la Direction sur le contrôle interne, six mois après la fin de l'année fiscale.

3.6.6 Gestion budgétaire : Le processus de préparation et validation du budget annuel des ressources du Don de la FAE s'effectuera à travers l'élaboration d'un programme de travail et budget annuel (PTBA). Ce PTBA intégrera aussi bien les prévisions budgétaires annuelles des fonds de contrepartie de l'État du Cameroun que les prévisions du Don de la FAE. Le PTBA consolidé sera soumis à la non-objection de la Banque. Une fois validé, le budget sera saisi par source de financement et catégorie de dépenses dans le système d'information informatique TOM2PRO. La procédure de la gestion budgétaire est clairement décrite dans le manuel des procédures de gestion élaboré par la CAA qui sera adopté et appliqué par la CEP. Le suivi budgétaire se fera à travers les rapports trimestriels d'activités, qui seront mis à la disposition de la Banque. Dans le cadre de la préparation et de la mobilisation des ressources de la contrepartie de l'État du Cameroun, le processus PPBS (planification-programmation-budgétisation- suivi) sera appliqué.

3.7 Suivi, Evaluation, et Rapports

3.7.1 Un plan de suivi-évaluation de l'exécution du projet sera mis en place par la CEP sur la base de la matrice du cadre logique du projet.

3.7.2 La cellule d'exécution soumettra à la Banque des rapports d'activités trimestriels incluant des états financiers intérimaires. Ces rapports devront être soumis à la BAD au plus tard trois (3) semaines après la fin de chaque trimestre.

3.7.3 La FAE en rapport avec le Bureau régional de la Banque au Cameroun (CMFO) organisera le suivi-évaluation de la mise en œuvre du projet en conformité avec ses procédures opérationnelles. CMFO assurera notamment un suivi au quotidien, examinera des dossiers et donnera un premier avis et participera aux missions de supervision de la FAE.

4 BENEFICE DU PROJET

4.1 Aspects transversaux

4.1.1 Aspects environnementaux

4.1.1.1 Le projet prévoit une Etude d'impact environnementale et sociale (EIES) qui identifiera tous les impacts environnementaux et sociaux majeurs, positifs et négatifs, causés par la réalisation future des infrastructures attendues du PEMVEP. Les impacts environnementaux et sociaux positifs et négatifs du développement des périmètres irrigués à réaliser feront partie du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Le PGES devra aussi élaborer les approches permettant de réduire au maximum les impacts identifiés, et les mesures de mitigation pour les impacts résiduels.

4.1.1.2. L'EIES inclura un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) comportant les arrangements institutionnels de son exécution, des propositions argumentées pour le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans sa mise en œuvre et précisera le budget nécessaire. Le PGES comprendra aussi un Plan de suivi environnemental et social avec des indicateurs pertinents vérifiables.

4.1.2 Changements climatiques

4.1.2.1 Dans la région du nord, les problèmes d'accès à l'eau pour ses multiples usages se posent avec acuité et il faut parfois parcourir plusieurs kilomètres pour trouver une source d'approvisionnement. Les périodes pluvieuses sont généralement courtes et la zone est plus vulnérable aux effets des changements climatiques. Les pratiques paysannes, surtout pour l'irrigation des cultures et l'abreuvement des animaux, attestent de sérieuses difficultés pour lesquelles les producteurs n'ont jusque-là trouvé que des solutions peu satisfaisantes. Les connaissances scientifiques ainsi que les différents bilans/diagnostics de l'environnement s'accordent sur l'existence de relations entre les changements climatiques et la pérennité des systèmes de production existants. En effet, les problèmes de manque d'eau et d'ensablement des ouvrages, liés aux phénomènes résultant des changements climatiques, irrégularités des pluies, érosions des terres, sont récurrents dans la région du nord. Les études proposeront les techniques adéquates permettant de pallier aux impacts négatifs des effets des changements climatiques sur l'environnement de la zone d'influence des infrastructures de retenues collinaires à réaliser.

4.1.2.2 Les études proposeront les techniques et procédés permettant une meilleure gestion des ressources en eau : (i) amélioration de l'efficacité des réseaux d'irrigation par l'adoption de nouvelles techniques d'irrigation et l'utilisation de variétés améliorées ; (ii) protection des bassins versants de chaque retenue collinaire, limitant les transports solides et favorisant l'infiltration de l'eau de pluies et la recharge des nappes phréatiques.

4.1.3 Genre et Equité sociale

4.1.3.1 Les femmes constituent la majorité des bénéficiaires du projet (50,42% de la population de la région). Elles sont très actives dans toutes les sphères économiques et sociales et jouent un rôle important dans la production agricole dans la région. Elles sont particulièrement présentes dans toutes les opérations de production, de transport et de commercialisation des produits agricoles et de la pêche. En plus des études de faisabilité qui seront réalisées, les mécanismes d'appropriation, de contrôle et de gestion des ouvrages seront développés et adoptés pour un accès équitable des femmes et des hommes aux périmètres irrigués. La valorisation des aménagements hydroagricoles issus des études (APD) permettra l'augmentation de la production selon les types de spéculations destinées à : (i) l'autoconsommation ; (ii) la transformation ; et (iii) à l'exportation.

La réalisation des infrastructures issues des études du projet PEMVEP permettra l'augmentation des revenus des femmes, provenant du développement de l'agriculture irriguée et de l'élevage, et contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et le bien-être des ménages.

4.1.3.2 Les jeunes seront également bénéficiaires à travers la création d'emplois lors des travaux de réalisations des infrastructures et surtout par le développement d'activités durables (irrigation, pêche, élevage) qui découleront de la réalisation des infrastructures (retenues collinaires et aménagements hydroagricoles).

4.1.4 Questions liées aux connaissances relatives à l'eau

4.1.4.1 Le financement de la FAE des études du PEMVEP permet de contribuer de façon concrète à l'enrichissement des connaissances actuelles en matière d'eau dans la région du nord. Ces études permettront d'améliorer les connaissances sur les ressources en eau de la région. En effet la caractérisation de la situation de référence permettra d'améliorer les connaissances sur les ressources en eau de la région. Elle permettra : (i) d'établir l'état des lieux des usages actuels ainsi que les possibilités de leur mise en valeur et les modalités de leur mobilisation ; et (ii) d'évaluer les besoins en eau et les usages (Approvisionnement en eau potable, eaux d'irrigation, pastoralisme, pêche) pour le moyen et le long terme.

4.1.4.2 Le Projet proposera des orientations pour un suivi quantitatif et qualitatif des eaux stockées dans les retenues collinaires, proposera les mécanismes de protection contre toutes formes de dégradation et de pollution, et définira les instruments pertinents pour assurer l'entretien et la gestion des retenues collinaires à réaliser.

4.1.4.3 Toutes ces connaissances seront exploitées par le MINEEE et la FAE et partagées avec un grand nombre de partenaires pendant et après l'exécution du projet. L'annexe 8 indique les directives sur la communication et la visibilité de la FAE dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

4.2 Efficacité et Efficience

4.2.1 Le projet de par la nature de l'activité principale à mettre en œuvre (à savoir études d'identification, d'avant-projets sommaires et d'exécution), peut être qualifié de projet non complexe. En outre, le choix de l'exécution des études par le principal acteur qui sera un bureau d'études recruté dans le cadre de consultations sur liste restreinte à l'échelon international, avec une expérience confirmée en la matière, permet de s'assurer d'un degré élevé de réalisation effective des résultats escomptés par le projet dans les limites du temps et du budget fixés, donc d'un niveau satisfaisant d'efficacité et d'efficience.

4.3 Durabilité

4.3.1 Les aspects liés à la durabilité du projet doivent s'appréhender, d'une part, à travers le niveau de résolution des risques liés au projet pendant l'exécution, et, d'autre part, à travers la mise en place de mécanismes pour garantir le flux continu des bénéfices après l'achèvement du projet.

En ce qui concerne la résolution des risques identifiés pour l'exécution du projet, les dispositions ont été prises pour que d'une part, le projet s'exécute dans la région nord du Cameroun, exempte de risque sécuritaire, et d'autre part, afin que soit défini et mis en œuvre un plan de mobilisation des ressources financières en accompagnement de la mise en œuvre du projet.

4.3.2 En ce qui concerne la mise en place de mécanismes pour garantir le flux continu des bénéfices après l'achèvement du projet, les dispositions ont été prises à travers le renforcement des capacités des acteurs du MINEE, afin que d'une part, ces derniers soient à même de piloter efficacement la conception d'autres retenues collinaires et aménagements hydroagricoles, et d'autre part, qu'ils soient également outillés pour assurer efficacement l'entretien et la bonne gestion des retenues collinaires et des aménagements hydroagricoles à réaliser à la suite des études.

4.3.3 Enfin, la durabilité du PEMVEP est à mettre en lien avec les synergies à développer avec le Projet de développement des chaînes de valeurs d'élevage et de la pêche (PD-CVEP) en cours d'instruction par OSAN. Le PD-CVEP vise l'accroissement compétitif et hygiénique des produits bovins, porcins et halieutiques et l'amélioration des revenus des acteurs par la création de nouveaux emplois dans les trois chaînes de valeur (bovine, porcine et poisson). Il sera mis en œuvre dans la région du nord qui est l'un des plus grands bassins de production de bovins (où l'on observe l'appauvrissement progressif des points d'eau pour l'abreuvement du bétail) et la région abrite le lac de barrage de Lagdo, dont le potentiel halieutique est très élevé.

5 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

5.1 Conclusion

5.1.1 Le Projet consiste en un appui pertinent de la FAE visant à doter le MINEE de dossiers d'études d'exécution pour la réalisation de cinq infrastructures de retenues collinaires et d'aménagements hydroagricoles dans la région du nord. Il est bien justifié au regard de ses impacts sur la sécurité alimentaire, l'accroissement des revenus des populations de la zone et le renforcement de la résilience des populations vis-à-vis des impacts des effets des changements climatiques.

5.1.2 Le Projet s'inscrit parfaitement dans la stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) du Cameroun, dans les axes prioritaires de la stratégie opérationnelle 2012-2016 de la FAE, et dans les «cinq grandes priorités» de la Banque (en permettant notamment la préparation des projets bancables dans le secteur agricole, ce qui va contribuer à l'atteinte des objectifs de «feed Africa»).

5.2 Recommandation

5.2.1 Il est recommandé que la Banque approuve un Don n'excédant pas 1 299 848 euros au profit de la République du Cameroun, pour le financement du projet et selon la condition préalable suivante : Fournir la preuve de l'ouverture d'un compte spécial dans une banque commerciale acceptable pour la Banque destiné à recevoir les fonds de contrepartie nationale du projet.

ANNEXES

ANNEXE 2

COÛTS DETAILLÉS DU PROJET

N°	Rubriques	Unité	Q	Coût U. [Euro]	Financement [EURO]		
					FAE	Gouv.	Total
I	ETUDES DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES						
I-1	Formation en conception des petits barrages et des aménagements hydroagricoles.						
I-1.1	Formation en conception des petits barrages et des aménagements hydroagricoles.	U	1	10 000	10 000		10 000
	Total I-1				10 000		10 000
I-2	Etudes Techniques Préliminaires (ETP) sur 10 sites						
1.2.1	Honoraires des consultants						
1.2.1.1	Ingénieur Génie rural, barragiste, Chef de mission	H/m	1,5	15 000	22 500		22 500
1.2.1.2	Technicien topographe (Expert national)	H/m	1	5 000	5 000		5 000
1.2.1.3	Equipe topographique	H/J	80	30	2 400		2 400
	Sous-total 1.2.1				29 900		29 900
1.2.2	Divers						
1.2.2.1	Reproduction des documents	Ft	Ft	1 000	1 000		1 000
1.2.2.2	Achat cartes et photographies aériennes	Ft	Ft	10 000	10 000		10 000
	Sous-total 1.2.2				11 000		11 000
	Total I-2 (Etudes Techniques Préliminaires pour 10 sites)				40 900		40 900
I-3	Avant-projets sommaires (APS) sur au maximum 10 sites						
1.3.1	Honoraires des consultants						
1.3.1.1	Ingénieur Génie rural, barragiste, Chef de mission	H/m	5	15 000	75 000		75 000
1.3.1.2	Ingénieur irrigation	H/m	4	12 000	48 000		48 000
1.3.1.3	Ingénieur Géotechnicien/Géologue	H/m	2,5	12 000	30 000		30 000
1.3.1.4	Pédologue	H/M	1,5	11 000	16 500		16 500
1.3.1.6	Socio-économiste (Expert national)	H/m	1,5	8 000	12 000		12 000
1.3.1.7	Expert Environnementaliste	H/m	2	12 000	24 000		24 000
1.3.1.8	Topographe (Expert national)	H/m	2	8 000	16 000		16 000
	Sous-total 1.3.1				221 500		221 500
1.3.2	Personnel d'appui						
1.3.2.1	Dessinateurs (2)	H/m	3	1 000	3 000		3 000
1.3.2.2	Assistants topographes (3 jours par site par brigade)	H/j	135	30	4 050		4 050
1.3.2.4	Enquêteurs (2 par site pour 2 jours)	H/J	50	30	1 500		1 500
	Sous-total 1.3.2				8 550		8 550
1.3.3	Campagnes géotechniques et topographiques (APS)						
1.3.3.1	Equipe géotechnique (3 jours par site)	H/j	90	30	2 700		2 700
1.3.3.2	Essai de laboratoire + géophysique	U	10	3 000	30 000		30 000
1.3.3.3	Sondage de reconnaissance	ml	500	250	125 000		125 000
1.3.3.4	Travaux Topographiques (bornes, etc.)	Ft	1	500	500		500
	Sous-total 1.3.3				158 200		158 200
1.3.4	Divers APS						
1.3.4.1	Reproduction des documents	Ft	Ft	5 000	5 000		5 000
	Sous-total 1.3.4				5 000		5 000
	Total I-3				393 250		393 250
I-4	Atelier 1 de validation (Etudes préliminaires & APS)						
1.4.1	Atelier 1 de validation (Etudes préliminaires & APS)	U	1	10 000	10 000		10 000
1.4.2	Participation (organisation et animation) du chef de mission	H/m	0,5	15 000	7 500		7 500
	Total I-4				17 500		17 500
	Total (I-2+I-3+I-4) Etudes APS pour au maximum 10 sites				451 650		451 650

I-5 Avant-projets Détaillés (APD) pour au maximum 5 sites							
1.5.1	Honoraires des consultants						
1.5.1.1	Ingénieur Génie rural, barragiste, Chef de mission	H/m	5	15 000	75 000		75 000
1.5.1.2	Ingénieur irrigation	H/m	5	12 000	60 000		60 000
1.5.1.3	Ingénieur Géotechnicien	H/m	1	12 000	12 000		12 000
1.5.1.4	Agroéconomiste (Expert national)	H/m	1,5	8 000	12 000		12 000
1.5.1.5	Technicien topographe (Expert national)	H/m	1	5 000	5 000		5 000
	Sous-total 1.5.1				159 000		159 000
1.5.2	Personnel d'appui						
1.5.2.1	Dessinateurs (2)	H/m	8	1 000	8 000		8 000
1.5.2.2	Equipe géotechnique (3 jours par site par équipe)	H/j	15	30	450		450
1.5.2.3	Assistants topographes (2 jours max par site par brigade)	H/j	15	30	450		450
	Sous-total 1.5.2				8 900		8 900
1.5.3	Campagnes géotechniques et analyses des eaux (APD)						
1.5.3.1	Essais de laboratoire	U	10	5 000	50 000		50 000
1.5.3.2	Sondages de reconnaissance	ml	500	250	125 000		125 000
1.5.3.3	Analyse des eaux	U	25	100	2 500		2 500
	Sous-total 1.5.3				177 500		177 500
1.5.4	Divers						
1.5.4.1	Reproduction des documents	Ft	Ft	10 000	10 000		10 000
1.5.4.2	Traduction des documents	pages	2000	20	40 000		40 000
	Sous-total 1.5.4				50 000		50 000
1.5.5	Voyages et déplacements (ETP+APS+APD+EIES)						
1.5.5.1	Voyage internationaux	U	8	3 000	24 000		24 000
1.5.5.2	Transport local -achat d'un véhicule	U	1	30 000	30 000		30 000
1.5.5.3	Transport local -location de véhicules (3)	mois	10	4 000	40 000		40 000
1.5.5.4	Transports locaux: Carburant, entretien, véhicules (forfait réputé couvrir tous les frais d'usage)	mois	10	1 000	10 000		10 000
	Sous-total 1.5.5				104 000		104 000
1.5.6	Location de Bureaux et Logements (ETP+APS+APD+EIES)						
1.5.6.1	Bureau	Ft/m	10	1 500	15 000		15 000
1.5.6.2	Frais de séjour longue durée (hébergement) personnel expatrié	Ft/m	30	1 500	45 000		45 000
	Sous-total 1.5.6				60 000		60 000
1.5.7	Communication (Téléph, fax et internet) (ETP+APS+APD+EIES)	Ft/m	10	800	8 000		8 000
	Sous-total 1.5.7				8 000		8 000
	Total I-5 (Etude APD)				567 400		567 400
I-6 Etudes d'Impact Environnemental et Social & PGES							
1.6.1	Honoraires						
1.6.1.1	Expert en EIES, Chef d'équipe	H/m	4,00	14 000	56 000		56 000
1.6.1.2	Spécialiste de la flore, faune et zone aquatique	H/m	0,50	12 000	6 000		6 000
1.6.1.3	Spécialiste de la santé (Expert national)	H/m	0,50	7 000	3 500		3 500
1.6.1.4	Spécialiste en genre (Expert national)	H/m	0,50	7 000	3 500		3 500
1.6.1.5	Expert Hydrologue	H/m	0,50	12 000	6 000		6 000
1.6.1.6	Expert socio-économiste (Expert national)	H/m	1,00	7 000	7 000		7 000
1.6.1.7	Juriste du droit foncier (Expert national)	H/M	1,00	8 000	8 000		8 000
1.6.1.8	Enquêteurs de terrain	Ft	Ft	1 000	1 000		1 000
	Sous-total 1.6.1				91 000		91 000

1.6.2	Divers						
1.6.2.1	Missions de suivi par la CEP (ETP-APS-APD)	mission	3	4 000	12 000		12 000
1.6.2.2	Reproduction des documents	Ft	Ft	5 000	5 000		5 000
	Sous-total 1.6.2				17 000		17 000
	Total I-6 (EIES & PGES)				108 000		108 000
I-7	Atelier 2 de validation (APD + EIES)						
1.7.1	Atelier 2 de validation (APD + EIES)	U	1	10 000	10 000		10 000
1.7.2	Participation (organisation et animation) du chef de mission	H/m	0,5	15 000	7 500		7 500
	Total I-7				17 500		17 500
I-8	Formation en gestion et exploitation des barrages et des aménagements hydro-agricoles						
1.8.1	Formation en gestion et exploitation	U	1	10 000	10 000		10 000
	Sous-total 1.8.1				10 000		10 000
	Total I-8				10 000		10 000
I-9	Prise en charge de l'organisation de la Table ronde des bailleurs de fonds						
1.9.1	Organisation de la Table ronde des bailleurs de fonds	U	1	15 000	15 000		15 000
1.9.2	Participation (organisation et animation) du chef de mission	H/m	0,5	15 000	7 500		7 500
	Total I-9				22 500		22 500
	Total composante I (Formations + Etudes T.P. + APS + APD + EIES + Ateliers + Table ronde)				1 227 950	0	1 227 950
II	RENFORCEMENT DES CAPACITES ET GESTION DU PROJET						
II-1	Formations de renforcement des capacités						
2.1.1	Formations de renforcement des capacités	U	2	pm			
	Sous Total II-1						
II-2	Cellule d'exécution du Projet (CEP)						
2.2.1	Salaire cumulé des membres de la CEP	H/m	10	300		3 000	3 000
2.2.2	indemnités cumulées des membres de la CEP	H/m	10	3 100		31 000	31 000
2.2.3	Véhicule double cabine 4x4	U	1	40 000		40 000	40 000
2.2.4	Consommable de bureau	mois	10	300		3 000	3 000
2.2.5	Organisation des ateliers de validation en rapport avec le Consultant	U	2	pm			
2.2.6	Organisation de la Table Ronde des bailleurs de fonds en rapport avec le Consultant	U	1	pm			
2.2.7	Bureaux	mois	10	800		8 000	8 000
2.2.8	Fonctionnement Electricité/Eau/Téléphone et internet	mois	10	800		8 000	8 000
2.2.9	Frais de fonctionnement véhicule	mois	10	800		8 000	8 000
	Sous-total II-2					101 000	101 000
II-3	Autres frais de gestion						
2.3.1	Prise en charge / Commission de passation des marchés	session	3	2 300		6 900	6 900
2.3.2	Achat (acquisition, installation, paramétrage et formation) d'un logiciel comptable	U	1	6 100	10 000		10 000
	Sous-total II-3				10 000	6 900	16 900
	Total II				10 000	107 900	117 900
	TOTAL (I+II)				1 237 950	107 900	1 345 850
III	Imprévus physiques et financiers [TOTAL (I+II) * 5%]				61 898	5 395	67 293
	COUT TOTAL DU PROJET [TOTAL (I+II) + III]				1 299 848	113 295	1 413 143

ANNEXE 4

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Projet d'Etudes de Mobilisation et de Valorisation des Eaux Pluviales à travers des Retenues Collinaires

(PEMVEP)

**Évaluation de la Gestion financière
Modalités de décaissement & Audit****1 Introduction**

1.1 L'évaluation de la gestion financière du Projet d'Études de Mobilisation et de Valorisation des Eaux Pluviales à travers des retenues collinaires (PEMVEP), vise à s'assurer que les dispositions de gestion financière en place au sein de la Direction de la Mobilisation des Ressources en Eau du Ministère de l'Eau et de l'Énergie (DMRE/MINEE), organe d'exécution du projet, sont à même de garantir la transparence, la traçabilité des fonds, la sécurité des actifs, la reddition des comptes du projet selon les délais requis, ainsi que l'utilisation des ressources du projets aux fins prévus. Cette évaluation a été réalisée, conformément aux politiques et directives de gestion financière des projets financés par la Banque – version de février 2014, sur la base : (i) d'évaluations diagnostiques du système de gestion des finances publiques conduites par la Banque et par d'autres Partenaires Techniques et Financiers - PTF - intervenant au Cameroun (notamment la revue de l'efficacité de la dépense publique de 2013 et le Document de Stratégie Pays (DSP) 2015-2019) ; et (ii) d'entretiens avec les Responsables de la DMRE. L'évaluation a procédé à une analyse du risque fiduciaire lié à la gestion financière du projet.

1.2 La présente annexe s'articule autour de neuf points : (i) un résumé analytique ; (ii) la description sommaire du projet ; (iii) le système de gestion des finances publiques du pays ; (iv) l'harmonisation avec les autres partenaires techniques et financiers ; (v) la description de l'agence d'exécution ; (vi) l'évaluation du dispositif de gestion financière ; (vii) le plan d'action ; (viii) les conditions et clauses financières et (ix) le plan de supervision. Ci-dessous est joint le tableau d'évaluation du risque fiduciaire du projet.

2 Résumé analytique

2.1 **Gestion financière** : Suivant la Décision N° 00000033/16/MINEE/CAB/SG/DMRE/SDBAASP du 17 mars 2016, portant création de la Cellule d'Exécution du Projet (CEP) PEMVEP, et la nomination des fonctionnaires aux postes identifié par la mission d'évaluation pour le fonctionnement de la CEP, l'équipe fiduciaire sera assuré par : (i) un Coordonnateur en la qualité du Sous-Directeur des Barrages et des Aménagements Agro-Sylvo Pastoraux de la DMRE/MINEE ; (ii) un chargé de la Gestion financière et Décaissement, assuré par le Chef de Service du Budget et du Matériel à la DAG/MINEE ; et (iii) un chargé d'acquisition et services, assurée par le Chef de Services des Marchés à la DAG/MINEE. L'évaluation de cette équipe fiduciaire a jugé moyennement satisfaisant les capacités et compétences des fonctionnaires désignés.

Pour appuyer cette équipe fiduciaire, la mission d'évaluation a recommandé la mise en place de dispositifs de gestion financière ci-après afin de répondre avec assurance aux exigences de la Banque notamment la traçabilité des fonds et le contrôle de leur utilisation conformément aux objectifs assignés, et la production dans les délais requis des rapports d'activités et financiers périodique et des états financiers annuels : (i) l'acquisition et le paramétrage du logiciel comptable TOM2PRO pour l'enregistrement de l'information financière et comptable du projet ; (ii) l'application des dispositions

VIII

du manuel de décaissement pour les décaissements et justification des ressources de la Banque ; (iii) pour la mobilisation, le décaissement et la justification des ressources de contrepartie de l'État du Cameroun, l'adoption et l'application des procédures de gestion financière contenu dans le Manuel de procédures de gestion élaboré par la CAA pour l'ensemble des projets dont elle assure la gestion de la trésorerie ; (iv) La planification, dans les six (6) premiers mois du projet, d'une mission de supervision fiduciaire afin de s'assurer du respect des dispositions de gestion financière figurant dans le rapport d'évaluation et procéder à une réévaluation de l'environnement de contrôle et du risque fiduciaire ; et (v) Une seconde et dernière supervision fiduciaire interviendra au plus tard huit mois avant la clôture du projet.

2.2 Le risque global lié à la gestion financière a été jugé modéré. Les risques fiduciaires qui ont été identifiés ainsi que les mesures d'atténuation proposées sont récapitulés dans le tableau d'évaluation du risque fiduciaire du projet, joint en annexe.

2.3 Décaissements : Au titre du projet, les décaissements des ressources du Don de la FAE se feront conformément aux dispositions du manuel des décaissements en vigueur à la Banque. La méthode de décaissement proposée pour le projet est celle du paiement direct pour le règlement des contrats de services et de biens.

2.3.1 Le décaissement de la globalité des fonds de contrepartie s'effectuera en une seule tranche, à la suite de la promulgation de la Loi des finances et suite à l'ouverture des lignes de crédits aux ordonnateurs et à la vérification par le Contrôleur financier du MINEE de la conformité du mémoire des dépenses avec le rapport d'évaluation du projet et le PTBA approuvé par la Banque

2.3.2 Au Cameroun, l'ouverture du compte spécial est sous la responsabilité de la CAA. Cette dernière ouvrira le compte spécial destiné à la gestion des ressources de contrepartie de l'État du Cameroun. Le compte sera ouvert au nom du PEMVEP, en monnaie locale (XAF), auprès d'une banque commerciale qui sera jugée acceptable pour la Banque.

2.4 Audit : Le projet fera l'objet de deux audits : un audit intermédiaire et un audit final qui sera assuré par un cabinet d'audit indépendant. Le recrutement de l'auditeur se fera directement par la FAE conformément aux termes de référence des audits de projets en vigueur à la Banque.

L'audit couvrira toutes les activités du projet financées à travers le Don de la FAE et les fonds de contrepartie. Le rapport d'audit à transmettre à la Banque sera accompagné de la Lettre à la Direction sur le contrôle interne.

3 Description sommaire du projet

3.1 L'objectif principal du projet est de réaliser les études de mobilisation et de valorisation des eaux pluviales en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la lutte contre la sécheresse dans un contexte de changement climatique. Le projet se décline en deux composantes : (i) Études ; et (ii) Gestion du projet et renforcement de capacités.

3.2 Le coût global estimatif du projet est de 1 413 143 Euro et se répartit par source de financement comme suit : Don de la FAE : 1 299 848 soit 92% ; et Contribution de l'État du Cameroun : 113 295 Euro soit 8 % dont 19 950 (1%) représente une contribution en nature.

4 Système de gestion des finances publiques du Cameroun

4.1 Dans le cadre de l'exécution de ses opérations, la Banque souscrit pleinement à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et au Programme d'action d'Accra ainsi que le Forum de haut niveau de Busan. Toutefois, au regard de la revue de l'efficacité de la dépense publique de 2013 et l'évaluation du risque pays effectué lors de la préparation du DSP 2015-2019, le risque inhérent global du système de gestion des finances publiques au Cameroun est considéré comme substantiel.

4.2 L'indicateur de gouvernance en Afrique de la Fondation Mo Ibrahim pour l'année 2015 conforte l'urgence de mettre en œuvre des réformes ciblées afin d'améliorer les faiblesses qui ont été identifiées dans la chaîne de Planification-programmation-budgétisation-suivi (PPBS) du Cameroun. Le Cameroun qui régresse depuis 2011, occupe depuis 2014 la 37ème place sur 54 pays, avec une note de 45,9 sur 100 ; et se situe en deçà de la moyenne africaine de 50,1. L'Indice de Perception de la Corruption de Transparency International de 2015 a classé le Cameroun au 130ème rang sur 168 pays avec un score de 27 sur 100.

4.3 Les ressources des fonds de la contrepartie de l'État du Cameroun seront mobilisées à travers la chaîne PPBS (planification-programmation-budgétisation- suivi) du MINEE.

5 Harmonisation avec les autres partenaires techniques et financiers (PTF)

5.1 D'autres PTF n'intervenant pas directement dans le financement de ce projet, il ne s'est donc pas posé de problèmes d'harmonisation de dispositifs de gestion financière. Il y a lieu toutefois de relever que les outils de gestion qui seront mis en place dans le cadre de l'exécution du projet, notamment le manuel de procédures de gestion et le logiciel TOM2PRO, sont des outils qui ont été élaborés et sélectionnés par la CAA en concertation avec tous les PTF du Cameroun, et dans un souci d'harmonisation des procédures de gestion financières et des outils de gestion au sein de tous les projets de développement dont elle a la charge de la gestion de la trésorerie.

6 Description de l'agence d'exécution

Suivant la Décision N° 00000033/16/MINEE/CAB/SG/DMRE/SDBAASP du 17 mars 2016, portant création de la Cellule d'Exécution du Projet (CEP) PEMVEP, et la nomination des fonctionnaires aux postes identifiés par la mission d'évaluation pour le fonctionnement de la CEP, l'équipe fiduciaire sera assurée par : (i) un Coordonnateur en la qualité du Sous-Directeur des Barrages et des Aménagements Agro-Sylvo Pastorales de la DMRE/MINEE ; (ii) un chargé de la Gestion financière et Décaissement, assuré par le Chef de Service du Budget et du Matériel à la DAG/MINEE ; et (iii) un chargé d'acquisition et services, assurée par le Chef de Services des Marchés à la DAG/MINEE. L'évaluation de cette équipe fiduciaire a jugé moyennement satisfaisant les capacités et compétences des fonctionnaires désignés.

7 Dispositif de gestion financière

7.1 *Résumé des arrangements de gestion financière* : L'évaluation des systèmes de gestion financière propose les arrangements ci-dessous qui permettront ainsi à la CEP de disposer d'un dispositif de gestion financière permettant de garantir, avec une assurance raisonnable : (i) l'utilisation des ressources du PEMVEP aux fins prévues et de manière efficace et économique, (ii) la production périodique d'information financière fiable sur le projet et selon les délais requis, et (iii) la sécurité des actifs acquis dans le cadre du projet : (a) L'acquisition et le paramétrage du logiciel comptable TOM2PRO pour l'enregistrement de l'information financière et comptable du projet ; (b) L'application des dispositions du manuel de décaissement pour les décaissements et justification des ressources de la Banque ; (c) Pour la mobilisation, le décaissement et la justification des ressources de la contrepartie de l'État du Cameroun, l'adoption et l'application des procédures de gestion financière contenu dans le Manuel de procédures de gestion élaboré par la CAA pour l'ensemble des projets dont elle en assure la gestion de la trésorerie ; (d) La planification, dans les six (6) premiers mois du projet, d'une mission de supervision fiduciaire afin de s'assurer du respect des dispositions de gestion financière figurant dans le

rapport d'évaluation et procéder à une réévaluation de l'environnement de contrôle et du risque fiduciaire ; et (e) Une seconde et dernière supervision fiduciaire interviendra au plus tard huit mois avant la clôture du projet.

7.2 Gestion budgétaire : Le processus de préparation et validation du budget annuel des ressources du Don de la FAE s'effectuera à travers l'élaboration d'un programme de travail et budget annuel (PTBA). Ce PTBA intégrera aussi bien les prévisions budgétaires annuelles des fonds de contrepartie de l'État du Cameroun que les prévisions du Don de la FAE. Le PTBA consolidé sera soumis à la non objection de la Banque. Une fois validé, le budget sera saisi par source de financement et catégorie de dépenses dans le système d'information informatique TOM2PRO. La procédure de la gestion budgétaire est clairement décrite dans le manuel des procédures de gestion élaboré par la CAA qui sera adopté et appliqué par la CEP. Le suivi budgétaire se fera à travers les rapports trimestriels d'activités, qui seront mis à la disposition de la Banque.

Dans le cadre de la préparation et mobilisation des ressources de la contrepartie de l'État du Cameroun., le processus PPBS (planification-programmation-budgétisation- suivi) sera appliqué.

7.3 Procédures et organisation comptables y compris le système d'information : La Décision N° 00000033/16/MINEE/CAB/SG/DMRE/SDBAASP du 17 mars 2016 a désigné le Chef de Service du Budget et du Matériel de la DAG/MINEE pour assurer la gestion financière et comptable du PEMVEP. Aussi, la mission d'évaluation a estimé nécessaire de le doter de l'outil de gestion informatique TOM2PRO pour la gestion financière et comptable du projet. Le choix de ce logiciel de gestion est motivé par un souci d'harmonie avec les outils de gestion mis en place par la CAA et lui permettant un traitement automatisé et sécurisé des demandes de paiement qui lui sont adressées. La mission a recommandé le paramétrage dudit logiciel, la création de codes budgétaires pour chaque catégorie de dépenses et l'utilisation du plan comptable OHADA pour les imputations et enregistrements comptables de toutes les opérations du projet. Il est également prévu des sessions de formation pour l'utilisation satisfaisante du logiciel par le Chef de Service du Budget et du Matériel de la DAG/MINEE.

7.4 Système de contrôle interne : Le Contrôleur financier du MINEE s'assurera de la conformité du mémoire des dépenses avec le rapport d'évaluation du projet et le PTBA approuvé par la Banque avant le décaissement de la contribution de l'État du Cameroun.

Dans le cadre de la gestion quotidienne du projet, la CEP appliquera les dispositions du Manuel de décaissement de la Banque pour toutes les opérations sur financement du Don de la FAE, et pour toutes les opérations financées par les ressources de la contrepartie de l'État du Cameroun, la CEP appliquera les procédures de gestion financière contenu dans le Manuel de procédures de gestion élaboré par la CAA.

7.5 Gestion de la Trésorerie (y compris le flux des fonds et décaissement) : Au titre du projet, les décaissements des ressources du Don de la FAE se feront conformément aux dispositions du manuel des décaissements en vigueur à la Banque. La méthode de décaissement proposée pour le projet est celle du paiement direct pour le règlement des contrats de services et de biens.

Le décaissement de la globalité des fonds de contrepartie s'effectuera en une seule tranche, à la suite de la promulgation de la Loi des finances et suite à l'ouverture des lignes de crédits aux ordonnateurs et à la vérification par le Contrôleur financier du MINEE de la conformité du mémoire des dépenses avec le rapport d'évaluation du projet et le PTBA approuvé par la Banque.

Au Cameroun, l'ouverture du compte spécial est sous la responsabilité de la CAA. Cette dernière ouvrira le compte spécial destiné à la gestion des ressources de contrepartie de l'État du Cameroun. Le compte sera ouvert au nom du PEMVEP, en monnaie locale (XAF), auprès d'une banque commerciale qui sera jugée acceptable pour la Banque.

Toutes les pièces justificatives relatives aux dépenses du projet (toutes sources de financement confondues) seront classées et conservées aussi bien au sein de la CAA qu'au sein de la Cellule d'exécution du Projet. Ces pièces justificatives doivent être disponibles et accessibles aux fins d'examen / vérification / audit par les missions périodiques de supervision de la Banque, d'Audits externes, et d'audit interne.

7.6 Rapports de suivi financier (RSF) et états financiers annuels : Dans un délai de 45 jours suivant la fin d'un trimestre, la CEP transmettra à la Banque le Rapport d'activités intégrant le l'information financière et le suivi budgétaire du trimestre concerné. L'information financière et le suivi budgétaire se composeront entre autre des éléments suivants : (i) Un état avec les commentaires sur l'exécution budgétaire global et annuel par composante, par catégorie de dépenses et par source de financement ; (ii) Le tableau emplois-ressources pour source de financement et par composante ; (iii) Un état analytique du compte spécial avec la situation de la justification des dépenses ; (iv) Un état détaillé des paiements directs effectués au cours du trimestre concerné ; (v) Le plan de trésorerie annuel et du trimestre à venir ; (vi) La situation des acquisitions de la période concernée et la planification des acquisition prévu au prochain trimestre ; (vii) Un état détaillé des engagements et contrats signés ; et (viii) La situation actualisée des immobilisations.

Les états financiers annuels seront produits en temps opportun et conformément aux normes et principes comptables SYSCOHADA, qui sont acceptables pour la Banque. L'exercice comptable couvrira la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

7.7 Audit externe : Le projet fera l'objet de deux audits : un audit intermédiaire et un audit final qui sera assuré par un cabinet d'audit indépendant. Le recrutement de l'auditeur se fera directement par la FAE conformément aux termes de référence des audits de projets en vigueur à la Banque.

L'audit couvrira toutes les activités du projet financées à travers le Don de la FAE et les fonds de contrepartie. Le rapport d'audit à transmettre à la Banque sera accompagné de la Lettre à la Direction sur le contrôle interne.

8 Plan d'action de gestion financière

De ce qui précède, il est préconisé que soit réalisé dans les délais requis le plan d'action ci-après. Il s'agit concrètement d'actions et de recommandations visant à atténuer les risques fiduciaires du projet et identifiées dans le cadre de la mission d'évaluation du projet.

Actions à entreprendre	Echéances	Entités Responsables
Acquisition, installation et paramétrage de l'outil de gestion TOM2PRO & Formation du Chef de Service du Budget et du Matériel de la DAG/MINEE à son utilisation	Trois mois au plus tard après 1 ^{er} décaissement	DMRE/MINEE
Adoption du Manuel de procédure de gestion de la CAA pour la gestion financière du projet	Avant la mise en vigueur	DMRE/MINEE
Mission de supervision fiduciaire	Six premier mois suivant la mise en vigueur du projet	Banque/CEP

9 Plan d'action de supervision fiduciaire

La supervision de la gestion financière sera axée sur une approche basée sur les risques lors de la visite sur les sites. Hors site, la supervision se fera à travers l'examen des Rapports d'activités, l'examen des rapports d'audit des états financiers et des Lettres à la direction sur le contrôle interne. Un suivi régulier

XII

sera effectué sur les points relevés au cours des missions de supervision. Le tableau ci-dessous donne l'aperçu de la planification des supervisions sur les sites.

Période	Objectif	Compétences nécessaires	Temps requis pour le suivi du projet par an
Les six premiers mois	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer lors des missions sur le terrain que les mesures d'atténuation des risques sont mises en œuvre pour l'efficacité du projet et que le dispositif de gestion financière fonctionne comme prévu. - Identifier les questions de mise en œuvre au début du projet. - Formation du personnel de la Cellule en gestion financière. - S'assurer de la compétence et l'indépendance de l'auditeur et des TDR de l'audit lors du processus de sélection - Suivi budgétaire et financier du projet. 	1 FMS	32 heures
12 - 18 mois	<p>Vérifier lors des missions sur le terrain, la pertinence des mécanismes de gestion financière en place et des risques connexes.</p> <p>Suivi budgétaire et financier du projet à travers l'examen des Rapports d'activités.</p> <p>Revue des rapports d'audit.</p>	1 FMS	16 heures

Tableau d'évaluation du risque fiduciaire :

Le risque fiduciaire et les mesures d'atténuation sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type de Risque	Notation initiale du Risque	Mesures d'atténuation des risques incorporés dans le design du projet	Délai de mise en œuvre	Conditionnalités
Risque inhérent				
<u>Niveau Pays :</u> Utilisation inefficace et inefficace des ressources publiques. Retard dans la mise en œuvre des différentes réformes de la GFP qui retardera davantage l'assainissement de la GFP.	S	La mise en œuvre de la stratégie de réforme de la GFP est en cours. Cependant la mise en œuvre dudit plan est au-delà de la portée de ce projet.	2016-2019	Non
<u>Agence d'exécution - DMRE/MINEE</u> Retard dans la mise en place des organes d'orientation et d'exécution du projet. Retard dans le recrutement de l'équipe fiduciaire	F	la Décision N° 00000033/16/MINEE/CAB/SG/DMRE/SDBAASP du 17 mars 2016, a créée la Cellule d'Exécution du Projet (CEP) PEMVEP L'équipe de la Cellule est ainsi déjà en place	N/A	Non
Risque lié au contrôle				
<u>Budget</u> Non-prise en compte des besoins du projet dans le budget du MINEE Sous-budgétisation de certaines composantes du projet et absence d'analyse des variations budgétaires.	M	Le cadre budgétaire du MINEE sera suivi pour les fonds de contrepartie nationale comme décrit dans le Manuel de gestion élaboré par la CAA Pour le Don de la FAE, le processus budgétaire est décrit dans le Manuel de procédures et s'appuiera sur le système de gestion TOM2PRO pour le suivi budgétaire. Le PTBA du projet sera préparé par la Cellule BAD/BM et transmis à la Banque pour avis.	Permanent	Non

XIV

Type de Risque	Notation initiale du Risque	Mesures d'atténuation des risques incorporés dans le design du projet	Délai de mise en œuvre	Conditionnalités
<p><u>Procédures et organisation comptables y compris le système d'information</u></p> <p>Procédures comptables non disponibles</p> <p>Incapacité à assurer la tenue comptable et donc à produire des états financiers acceptables</p> <p>Absence ou mauvais paramétrage de l'outil informatique de gestion (TOM2PRO)</p>	S	<p>La Décision N° 00000033/16/MINEE/CAB/SG/DMRE/SDBAASP du 17 mars 2016 a désigné le Chef de Service du Budget et du Matériel de la DAG/MINEE pour assurer la gestion financière et comptable du PEMVEP.</p> <p>L'outil informatique TOM2PRO sera mis en place et paramétré pour la production des états financiers.</p> <p>Formation du Chef de Service budget à son utilisation</p> <p>Création de code budgétaire pour le suivi de l'information budgétaire</p> <p>Application du plan comptable pour les imputations et enregistrements comptables.</p>	1 ^{er} trimestre suivant la mise en vigueur du projet	
<p><u>Gestion de la trésorerie et flux des fonds</u></p> <p>Indisponibilité des fonds de la contrepartie suivant la planification annuelle et non-respect des délais de décaissement</p> <p>Utilisation des fonds à d'autres fins</p>	M	<p>Le décaissement des fonds de la contrepartie se feront globalement en une seule fois dans un compte ouvert par la CAA auprès d'une banque commerciale acceptable par la Banque ;</p> <p>Renforcement des capacités de l'UGP sur les règles et procédures de décaissements de la Banque. Et application du Manuel de décaissement de la Banque pour les ressources du Don FAE</p> <p>Unique méthode du paiement direct pour le Don FAE</p> <p>Suivi rapproché des demandes de décaissement du Projet à la BAD et à la CAA.</p> <p>Suivi des décaissements lors des missions de supervision de la Banque et par l'auditeur</p>	Permanent	Non

Type de Risque	Notation initiale du Risque	Mesures d'atténuation des risques incorporés dans le design du projet	Délai de mise en œuvre	Conditionnalités
<u>Contrôles internes</u> Utilisation inappropriée des fonds, Absence de transparence et de traçabilité Absence de procédures de gestion décrites dans un manuel ; Mauvaise séparation des tâches/ cumul de fonction Non-respect des procédures Absence de dispositif de contrôle	M	Disponibilité du Manuel de procédures de gestion déjà approuvé par la Banque Participation aux ateliers de Formation sur les dispositions de gestion financière et de décaissement de la Banque.	Six mois au plus tard après premier décaissement	Non
<u>Rapports Financiers</u> Non-fiabilité et retard d'élaboration Production manuelle des états financiers ; Insuffisance dans l'analyse des journaux et des comptes Détection tardive des erreurs et autres problèmes de gestion ne permettant pas ainsi de prendre des mesures correctives à temps.	M	Accord sur le modèle et la fréquence des rapports financiers au démarrage du projet Formation du Chef de Service Budget à l'utilisation du logiciel et pour la production des états financiers Appui permanent des équipes fiduciaires de la Banque.	Mission de supervision du projet par la Banque et lors des cliniques fiduciaires.	Non
<u>Audit Externe</u> Retards dans le recrutement de l'auditeur externe et la transmission des rapports d'audit Reddition des comptes non conforme aux exigences de la Banque. Recrutement d'auditeurs ne répondant pas aux exigences minimales.	F	Le projet fera l'objet de deux audits : un audit intermédiaire et un audit final qui sera assuré par un cabinet d'audit indépendant. Le recrutement de l'auditeur se fera directement par la FAE conformément aux termes de référence des audits de projets en vigueur à la Banque.	2 audits	Non
Risque global : <u>Modéré</u>				
<i>Légende de la notation : F : Risque Faible ; M : Risque Modéré ; S : Risque Substantiel ; E : Risque Élevé</i>				

ANNEXE 5 : Plan de passation des marchés

PLAN DE PASSATION DES MARCHES (PPM) / SERVICES DE CONSULTANT

Diverses Prestations avec les Modes de sélection et le Calendrier	Données de base								Avis à manifestation d'intérêt (AMI)		Termes de Référence (TDR)		Liste Restreinte		Demande de Proposition (DDP)		Période de Soumission Propositions		Evaluation Technique (T) & Financière (F)			Projet de Contrat			Attribution du Contrat			Exécution du Contrat			
	Description*	Date Réception AMI	Date Non-Objection	Méthode de Sélection	Forfait ou Temps-Passé	Montant Estimé dans la monnaie/Euros	Examen Préalable ou a Posteriori	Date estimée Remise	Plan/Revisé/Actuel	Date de Publication	Date de Remise	Date de Réception	Date Non-Objection	Date de Réception	Date Non-Objection	Date de Réception	Date Non-Objection	Date Invitation	Date Remise- Ouverture propositions	Date Soumission Rapport Evaluation (T)	Non-objection Rapport Evaluation (F)	Date Ouverture Propositions Financières	Date Réception Projet Contrat	Montant Projet Contrat dans Monnaie (000)	Date Non-Objection	Réception Contrat final	Montant Contrat en UC (000)	Date attribution Contrat	Date Signature Contrat	Date Démarrage	Date Achèvement
Etude PEMVEP	5-avr-16	19-avr-16	SBOC	Forfait	1 289 348	Préalable	28-aout-16	Plan	26-avr-16	17-mai-16	5-avr-16	19-avr-16	16-jun-16	30-jun-16	16-jun-16	30-jun-16	14-jul-16	28-aout-16	27-sept-16	12-oct-16	22-oct-16	21-nov-16		6-déc-16	5-jun-17		19-jun-17	26-jun-17	16-Rév-17	12-jan-18	
								Revisé																							
								Actuel																							
								Plan																							
								Revisé																							
								Actuel																							
Coût Total Services					1 289 348			Plan															#REF!			#REF!					

PLAN DE PASSATION DES MARCHES (PPM) / BIENS DE CONSULTANT

Divers Lots avec les Modes d'acquisition et le Calendrier	DONNEES DE BASE										
	Description*	Nombre de Lot	Date Réception de ASAO*/APQ*	Date Non-Objection à ASAO/APQ	Publication Date (UNDB) ASAO/APQ	Montant Estimé dans la monnaie (000)	Mode d'acquisition	Pré Qualification (O/N)	Préférence Nation./Rég. (O/N)	Examen Préalable ou a Posteriori	Date estimée Remise Offres
Acquisition système comptable	1	NA	NA	NA	10 500,00	CF	N	N	Préalable	21-sept-16	Plan
											Revisé
											Actuel
											Actuel
Coût Total Biens					10 500,00						Plan

ANNEXE 6 : Estimation des impacts attendus du projet découlant des études.

Tableau : Estimation des impacts attendus des infrastructures qui seront réalisées à la suite du PEMVEP par site :

N°	Impacts	Unité	Quantité	Commentaires/Observations
1.	Volume moyen d'eau stocké par site	m ³	5 000 000	Il est estimé que la capacité des retenues va varier entre 2 et 10 millions de m ³ . Une moyenne de 5 000 000 m ³ a été retenue.
2.	Volume moyen d'eau exploitable	m ³	2 500 000	Environ la moitié du volume d'eau stockée est perdue par évaporation + les infiltrations
3.	Superficie moyenne irriguée	ha	25	Estimation à raison en moyenne de 22 000 m ³ /ha (une campagne rizicole et une campagne de culture maraichère), soit au total pour une campagne 550 000 m ³ d'eau consommée par site pour l'irrigation.
4.	Emplois créés par l'irrigation	personnes	400	Estimation à raison de 4 personnes pour 0,25ha soit 16 personnes par ha
5.	Populations pouvant être desservies en eau à usage domestique	habitant	10 000	Estimation à raison de 50l/j/habitant, soit au total pour l'année 182 500 m ³ .
6.	Alimentation en eau du bétail	UBT	30 000	Estimation à raison de 30l/j/UBT, et 3UBT par personne, soit au total pour l'année 328 500 m ³ .
7.	Emplois créés par l'élevage	personnes	300	Estimation à raison d'une personne pour 100 UBT
8.	Production de poisson	T/an	5	
9.	Emplois créés par la pêche	personnes	50	Estimation à raison de 50 personnes par site de retenue collinaire.
10.	Autres impacts	Travaux publics, Possibilités d'exploitation minières, Recharge des nappes souterraines, protection des bassins versants et résilience au changement climatique.		

Au total pour les cinq sites :

N°	Impacts	Unité	Quantité/site	Quantité totale (cinq sites)
1.	Volume moyen d'eau stocké par site	m ³	5 000 000	25 000 000
2.	Volume moyen d'eau exploitable	m ³	2 500 000	12 500 000
3.	Superficie moyenne irriguée	ha	25	125
4.	Emplois créés par l'irrigation	personnes	400	2 000
5.	Populations pouvant être desservies en eau à usage domestique	habitant	10 000	50 000
6.	Alimentation en eau du bétail	UBT	30 000	150 000
7.	Emplois créés par l'élevage	personnes	300	1 500
8.	Production de poisson	T/an	5	25
9.	Emplois créés par la pêche	personnes	50	250
10.	Autres impacts	Travaux publics, Possibilités d'exploitation minières, Recharge des nappes souterraines, protection des bassins versants et résilience au changement climatique.		

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

TERMES DE REFERENCE PROVISOIRES POUR :

**ETUDES DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES
A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES DANS LA REGION DU NORD DU CAMEROUN**

EQUIVALENCES MONETAIRES

(mars 2016)

Unité monétaire : Euro

1UC= EUR 1,268

1 EUR = FCFA 655,957

1EUR = USD 1,126

POIDS ET MESURES

Système métrique

ANNE FISCALE

1^{er} janvier – 31 décembre 2016

Liste des Sigles et Abréviations

APD	: Avant-Projet Détaillé
APS	: Avant-Projet Sommaire
BAD	: Banque Africaine de Développement
BV	: Bassin versant
CEP	: Cellule d'exécution du projet.
DAO	: Documents d'appel d'offres
DMRE	: Direction de la mobilisation des ressources en eau
DSCE	: Document de stratégie pour la croissance et l'emploi
DSP	: Documents de Stratégie Pays
DSRP	: Documents de Stratégie de réduction de la Pauvreté
EES	: Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
ETP	: Etudes techniques préliminaires
FAE	: Facilité Africaine de l'Eau
FAE	: Facilité africaine de l'eau
GRET	: Gestion des Ressources en Eau Transfrontalières
MINEPAT	: Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEE	: Ministère de l'Eau et de l'Energie
ONG	: Organisation non gouvernementale
PEMVEP	: Projet d'études de mobilisation et de valorisation des eaux pluviales par retenues collinaires
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PPM	: Plan de passation des marchés
PTF	: Partenaires techniques et financiers
RAT	: Rapports d'Avancement Trimestriels
SBQC	: Sélection basée sur la qualité et le coût
TdR	: Termes de référence
UNDB	: Development Business des Nations Unies

1 CONTEXTE

1.1 Situation

1.1.1 Zone du projet

Le projet d'études de mobilisation et de valorisation des eaux pluviales à travers des retenues collinaires se déroulera dans la région du nord qui s'étend entre 8° et 10° de latitude Nord et entre 12° et 16° de longitude Est. Cette région est limitée au Nord par la région de l'Extrême-Nord, au Sud par la région de l'Adamaoua, à l'Est, par les Républiques du Tchad et de Centrafrique et à l'Ouest, par la République Fédérale du Nigeria. Les précipitations annuelles moyennes de la région se situent entre 500 et 1500mm/an, et la zone est plus vulnérable aux effets des changements climatiques. Les prévisions pour les vingt prochaines années montrent que le pays et particulièrement la région pourrait subir : (i) une réduction significative de la pluviométrie et de la durée de la saison des pluies ; et (ii) une augmentation de la fréquence des tempêtes, des inondations et des sécheresses.

1.1.2 Climat

Le climat est caractérisé par une saison des pluies monomodale de durée et d'intensité variables avec l'altitude et la latitude (de 500 à 1200 mm par an du nord au sud, concentrées sur 4 mois (juillet à octobre). Les températures varient dans le même sens, avec des moyennes pouvant atteindre 28°C à Garoua, tandis que les maxima sont de l'ordre de 40 à 45°C en avril. La zone est principalement arrosée par le fleuve Bénoué.

1.1.3 Sols

La diversité pédologique est liée aux contrastes pluviométriques et de relief. Ainsi, les sols à sesquioxydes (sols ferrugineux tropicaux, sols fersiallitiques), les sols hydromorphes et les sols d'alluvions récentes dominent dans le bassin de la Bénoué, tandis que les sols minéraux bruts (lithosols) parfois associés à des sols peu évolués se limitent aux reliefs montagneux. Les vertisols topomorphes et les sols hydromorphes couvrent les plaines inondables du Logone et les zones alluviales du Diamaré. Sur les terres exondées alternent des vertisols lithomorphes associés aux sols vertiques et propices tous les deux à la culture du sorgho de décrue (Mouskouari), des sols ferrugineux plus ou moins lessivés exploités pour les cultures de saison des pluies et des sols halomorphes (hardé) qui ne sont autres que des vertisols dégradés, plutôt stériles. Le pH dans l'ensemble est supérieur à 5,6.

1.1.4 Végétation

La végétation de la zone a subi la pression de l'activité agricole et pastorale de la population. La pression du cheptel et les défrichements successifs pour la mise en culture des terres ont réduit la densité des couverts ligneux. La végétation est constituée de savane sèche herbeuse, de savane arbustive et arborée, de savane boisée, de galeries forestières et d'une végétation de montagne.

1.2 Législation et réglementation

Le cadre juridique et réglementaire relatif à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles d'une manière générale est relativement complexe. Parmi les textes existants, on peut citer:

- La Loi forestière de 1994 portant Régime des Forêts, Faune et Pêche. Elle inscrit dans ses principes, la décentralisation de la gestion forestière, la reconnaissance des droits d'usage et l'implication des communautés à la base dans la gestion des ressources forestières.
- La Loi-cadre n° 96/12 de 1996 sur la Gestion de l'Environnement, qui fixe le cadre global de la gestion de l'environnement au Cameroun. Elle stipule (article 68) que la protection de terres contre l'érosion, la prévention et la lutte contre la désertification sont d'utilité publique;
- La Loi portant Régime de l'Eau au Cameroun de 1998 qui traite des aspects relatifs à la gestion durable des eaux ;

- L'Ordonnance relative au régime foncier n°74-1 du 6 juillet 1974, qui détermine le cadre d'allocation des terres ;
- le Décret n°2001/161/PM du 8 Mai 2001 définissant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Comité National de l'Eau prévu dans la loi 98/005 portant régime de l'eau ;
- le Décret n°2001/163/PM du 08 Mai 2001 réglementant les périmètres de protection autour des points de captage, de traitement et de stockage des eaux potabilisables ;
- le Décret n°2001/164/PM du 08 Mai 2001 et son annexe précisant les modalités de prélèvement des eaux de surface et des eaux souterraines à des fins industrielles ou commerciales ;
- le Décret n°2001/165/PM du 08 Mai 2001 et ses deux annexes précisant les modalités de protection des eaux de surface et des eaux souterraines contre la pollution ;
- le Décret n°2001/216/PM du 02 Août 2001 portant création d'un compte d'affectation spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement ;
- le Décret n°2005/3089/PM du 29 août 2005 précisant les règles d'assiette, de recouvrement et de contrôle de la taxe d'assainissement et de prélèvement d'eau.

2 PROBLEMATIQUE

2.1 Le Cameroun dispose d'importantes ressources en eau, toutefois dans la région septentrionale, le déficit hydrique constitue un facteur limitant sévère du développement des productions végétales, animales et halieutiques principalement en zone sahélienne où sont situées les principales poches d'insécurité alimentaire.

2.2 Les problèmes d'accès à l'eau pour ses multiples usages se posent avec acuité dans la partie nord et septentrionale du pays où il faut parfois parcourir plusieurs kilomètres pour trouver une source d'approvisionnement. Les périodes pluvieuses sont généralement courtes et la zone est plus vulnérable aux effets des changements climatiques. Les pratiques paysannes, surtout pour l'irrigation des cultures et l'abreuvement des animaux, attestent de sérieuses difficultés pour lesquelles les producteurs n'ont jusque-là trouvé que des solutions peu satisfaisantes.

2.3 Dans le monde rural, la terre et l'eau sont des ressources naturelles de tout premier ordre et elles sont utilisées tant dans les activités agropastorales que pour l'aménagement du cadre de vie, ou pour les besoins domestiques. La faible disponibilité d'eau de qualité pour la consommation domestique et le développement des activités économiques, constituent des contraintes sérieuses qui handicapent le développement. La baisse de la pluviométrie affecte particulièrement les activités agro-sylvo-pastorales, le revenu des agriculteurs et la sécurité alimentaire des populations de cette zone. Il devient alors important de trouver des techniques de mobilisation et de valorisation des eaux de ruissellement pour contribuer au développement socio-économique durable de la zone nord du pays. Ainsi, pour améliorer le taux de satisfaction des besoins en eau des populations, de l'agriculture, de l'élevage, et de lutter de manière durable contre les inondations qui ont cours dans ces zones et préserver les écosystèmes, il paraît judicieux de réaliser des ouvrages de mobilisation des eaux pluviales à travers les retenues collinaires. C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Eau et de l'Énergie se propose de réaliser cinq (05) barrages de retenues d'eau et aménagements hydroagricoles associés dans la région du nord du Cameroun.

2.4 Dans cette perspective, le Gouvernement du Cameroun a sollicité le financement de la Facilité Africaine de l'Eau pour la réalisation d'études pour la mobilisation et la valorisation des eaux pluviales à travers les retenues collinaires, en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté, et à la lutte contre la sécheresse dans un contexte de changement climatique dans la région du nord.

3 OBJECTIFS DE LA MISSION

3.1 Le Gouvernement du Cameroun se propose, à travers les présents termes de référence, de définir les tâches d'un Bureau d'études(Consultant) chargé de la réalisation des études techniques

préliminaires(ETP), de faisabilité (d'avants projets sommaires(APS) et détaillés (APD) de retenues collinaires et de périmètres irrigués afin de contribuer à long terme, à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté dans la zone nord du pays. L'étude vise à assurer à terme grâce aux infrastructures à réaliser, une exploitation des eaux pluviales mobilisées, de façon à garantir durablement la satisfaction des différents besoins en eau des populations de la zone nord du pays dans un contexte de changement climatique. La mission vise les objectifs suivants :

1. Réaliser les études techniques préliminaires (ETP) d'identification de 15 sites au maximum, et définir sur la base de critères multisectoriels, les sites présentant de meilleures potentiels techniques, et qui seront retenus pour des études d'avants projets sommaires (APS) ;
2. Elaborer les études de faisabilité (APS) de retenues collinaires sur les sites sélectionnés (au maximum dix) au cours des études préliminaires d'identification, ainsi que les études d'APS des périmètres irrigués jouxtant lesdites retenues collinaires, et proposer une sélection d'au maximum de cinq retenues collinaires avec périmètres irrigués qui seront retenus pour les études d'avant- projets détaillés ;
3. Elaborer les études de faisabilité (APD) d'au maximum cinq retenues collinaires avec périmètres irrigués, et les études d'impacts environnementales et sociales(EIES) y afférentes ;
4. Elaborer suivant le standard de la BAD/Banque Mondiale, les dossiers d'appel d'offres (DAO) d'une part, pour les retenues collinaires ayant fait l'objet d'APD, et d'autre part pour les périmètres irrigués jouxtant lesdites retenues collinaires ;
5. Proposer des options alternatives d'aménagement et de valorisation des sites non retenus suite aux ETP et APS ;
6. Assurer la gestion financière de l'organisation des ateliers de l'étude et de la table ronde en rapport avec la cellule d'exécution du projet (CEP) ;
7. Assurer l'animation de deux ateliers nationaux de restitution et d'appropriation des principales étapes des études (ETP et APS ; APD et EIES) par les différents acteurs, avec comme pilote la Cellule d'exécution du projet ;
8. Participer à la table ronde des bailleurs de fonds et assister la CEP pour toute fin utile y afférente ;
9. Proposer toutes les recommandations pertinentes pour la réalisation des études.

3.2 L'approche générale de conduite de l'étude est d'une part, dite approche « entonnoir » et d'autre part, participative. L'approche dite « entonnoir » sous-entend que le Bureau lors de la phase de réalisation des études préliminaires d'identification, procède par élimination progressivement des sites présentant moins de potentiels techniques et socio-économiques, pour retenir les sites devant faire l'objet d'étude d'APS et ultérieurement d'études d'APD. En ce qui concerne l'approche participative, le bureau d'études mènera des consultations avec tous les acteurs susceptibles de l'aider à accomplir sa mission. En particulier, il s'entretiendra avec :

- les services chargés des secteurs de l'eau, du développement rural, de l'environnement, des transports, de la recherche scientifique, etc. ;
- les partenaires au développement ;
- les services déconcentrés et décentralisés ;
- les organisations non gouvernementales du domaine de l'eau, de l'agriculture, et de l'environnement, les associations, unions ou fédérations des femmes dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage, etc. ;
- les associations des usagers de l'eau existantes dans la zone du projet ;
- etc.

3.3 L'étude doit au moins comporter les prestations spécifiées dans les termes de référence. Le Consultant peut, sur la base de ses propres expériences, proposer des activités complémentaires et/ou des modifications concernant le volume et/ou le déroulement des travaux qu'il juge nécessaires à l'exécution de ses tâches, et de les justifier et détailler dans ses propositions technique et financière. Les

propositions techniques des soumissionnaires devront inclure une description détaillée de la méthodologie pour chacune des activités. Elle explicitera en cas de besoin l'enchaînement logique et séquentiel des activités ou la possibilité de conduire simultanément des activités indépendantes, exposera le plan des opérations, décrira les outils et moyens techniques et logistiques mobilisés pour l'exécution des prestations spécifiques.

3.4 La première phase de l'étude consistera à réaliser une étude technique préliminaire d'un maximum de 15 sites proposés par l'administration (cf. tableau ci-dessous), pour lesquels un certain nombre d'informations générales sur le potentiel des sites au plan technique et socio-économique seront recherchés, afin de procéder au croisement des critères et au choix des sites présentant les meilleures potentialités en vue des études d'APS. Il s'agira de bien expliciter les critères techniques pour caractériser en première approche chaque site (coordonnées du site, caractéristiques indicatives de chaque retenue collinaire, estimation indicative des apports en eau au droit du site de chaque retenue collinaire, estimation sommaire du potentiel indicatif des terres irrigables à l'aval de chaque site, situation de l'alimentation en eau des populations environnantes au site de chaque retenue, et estimation des impacts probables de la réalisation de chaque retenue collinaire sur la zone attenante à ladite retenue, etc.). Le croisement des différents critères permettra au Consultant de justifier le choix des sites à retenir pour les études d'APS.

Liste provisoire des localités éligibles du Projet PEMVEP :

N°	Province	Département	Arrondissement	VILLAGE	POPULATIONS	COORD X	COORD Y
1	NORD	Mayo Louti	Guider	TIKELKE	1220	13,79444	9,97778
2			Guider	BASSIRA	1741	13,71667	9,71667
3			Mayo-Oulo	DJEK-DJEK	550	13,71667	9,91111
4			Mayo-Oulo	DOURBEYE(KAPKANA)	3385	13,52222	9,98333
5			Mayo-Oulo	GASCHIGA RA'AN(TORO)	674	13,65556	9,92778
6			Mayo Oulo	POLOGOZOM	1147	13,70000	10,06667
7			Guider	MOUSGOY	1224	13,90000	10,16667
8			Guider	BABARKINE	575	14,03333	10,13333
9			Rey Bouba	BATAO	1035	14,20000	8,86667
10			Mayo Oulo	MUZIKE (1 ET 2)	1974	13,63333	9,87500
11		Bénoué	Pitoa	BABANGUEL	857	13,71667	9,60000
12			Bibemi	NDIAM BADI	1937	13,81667	9,11667
13			Dembo	DEMBO	4828	13,55000	9,71111
14		Faro	Poli	POLI	4270	13,24167	8,47500
15			Beka	BEKA	1842	12,90000	9,05000

A l'issue de cette phase qui durera 1,5 mois, la liste des sites identifiés pour la phase suivante de l'étude sera validée par la cellule d'exécution du projet. Les sites non retenus par l'ETP feront l'objet de propositions d'aménagement et de valorisation alternatives (seuils de recharges, seuils d'épandage pour

irrigation, sites antiérosifs, reforestation, etc.) ; les études détaillées sur ces options ne seront pas faites dans le cadre des présentes prestations.

3.5 La deuxième phase consistera en la réalisation des études de faisabilité (APS) sur les sites retenus (au maximum 10) à la suite de l'étude technique préliminaire, pour notamment confirmer leur faisabilité sur tous les aspects requis (aspects techniques de chaque retenue collinaire, aspects agronomiques des périmètres à aménager, et aspects des impacts environnementaux des plans d'eau). Les critères et caractéristiques principaux des différents sites seront établis, à partir de l'exploitation des données et informations existantes, de contacts et d'investigations menées in situ. Ces prestations correspondront à la seconde phase de l'étude qui durera cinq (05) mois. A l'issue des études APS, le choix d'au maximum cinq sites performants sera fait pour la réalisation des études d'APD de la troisième et dernière phase. Les sites non retenus par l'APS feront l'objet de suggestions d'aménagement et de valorisation alternatives (seuils de recharges, seuils d'épandage pour irrigation, sites antiérosifs, reforestation, etc.) ; les études détaillées sur ces options ne seront pas faites dans le cadre des présentes prestations.

3.6 La troisième et dernière phase correspond à la réalisation des études d'APD sur cinq sites, et permettra à partir d'investigations poussées sur le terrain de définir les caractéristiques précises des barrages et des différents périmètres irrigués associés, y compris les aspects liés à l'entretien et la gestion durable des ouvrages à réaliser suite aux études. En outre, il sera réalisé les études d'impact environnemental et social des retenues collinaires, ainsi que les dossiers d'appels d'offres des cinq retenues collinaires et périmètres associés. Au cours de l'étude, une attention particulière sera portée au transfert des compétences, à l'endroit des cadres et techniciens de l'administration du Cameroun, et des structures locales des femmes qui seront concernés par la problématique de la mobilisation et de la valorisation des eaux pluviales.

A l'issue de la troisième phase de l'étude qui durera cinq (05) mois, et sur la base des résultats obtenus, une table ronde réunissant les partenaires au développement (qui seront associés du début à la fin des études) sera organisée pour mobiliser les fonds nécessaires au financement du programme de construction des cinq retenues collinaires et périmètres irrigués associés.

Le but principal des études (ETP, APS, APD et EIES) est d'aboutir à la préparation d'au maximum cinq projets de retenues collinaires et périmètres irrigués associés.

4 DESCRIPTION DES TACHES

La mission sera menée par un Bureau d'études (Consultant) recruté sur la base d'une liste restreinte et placé sous l'autorité de l'Organe d'exécution, à savoir, le MINEE, à travers sa Cellule d'exécution du projet (CEP).

Le Bureau d'études devra posséder de réelles aptitudes dans les domaines de l'eau, notamment dans la conception des barrages et des aménagements hydroagricoles, de l'agriculture, de l'environnement, de l'économie, du foncier, du développement communautaire, du genre et disposer de capacités prouvées d'animation et de travail dans un contexte regroupant des personnes provenant de différents secteurs pouvant intéresser le sujet à traiter.

Le Consultant devrait collecter et exploiter les données et les informations, réaliser les études requises, rédiger des rapports d'étape, faciliter les ateliers de restitution des différents rapports et apporter aux acteurs du projet les éclairages nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés. Les prestations seront réalisées en trois missions distinctes et successives comme suit:

4.1 Mission N°1 : Réaliser sur 15 sites au maximum les études techniques préliminaires

La mission n°1 correspond à la première phase de l'étude, et le consultant s'attachera à rassembler dans un premier temps l'ensemble des informations et données générales relatives à la problématique de mobilisation et de valorisation des eaux pluviales à travers des retenues collinaires. A cet effet, le consultant effectuera des visites d'appréciation sur le terrain, et rencontrera les différents services concernés par l'étude. Il rassemblera toute la documentation existante (politiques et stratégies sectorielles, études et investigations antérieures, projets en cours, etc.), et toutes les données de base disponibles (cartes thématiques, photographies aériennes, données climatologiques et hydrogéologiques, recensement de la population et agricole, etc.). Il rencontrera toutes les personnes et organismes ressources susceptibles d'apporter leur concours à l'analyse de la problématique. Ce large tour d'horizon touchera les principaux domaines se rapportant à la mobilisation et la valorisation des eaux pluviales, notamment les aspects techniques et environnementaux, le milieu physique et humain, les facteurs socio-économiques.

Les activités se rapportant à cette mission sont les suivantes :

4.1.1 Activité 1 : Collecte des informations de base par site

4.1.1.1 Il s'agira en particulier de recueillir pour les dix sites retenus, les informations de base se rapportant à la géographie naturelle (relief, géologie, hydrographie, pédologie, érosion, etc.), à l'hydrologie et à l'hydrogéologie (climat, pluviométrie, hydrométrie, écoulements, pression sur la ressource en eau, etc.), à l'utilisation des ressources en eau (principaux utilisateurs, niveau des prélèvements, etc.). Ces investigations générales permettront de dresser un aperçu global du contexte de chaque site, de mettre en relief les contraintes actuelles de l'utilisation des ressources en eau, et de brosser un tableau général des potentialités offertes en matière de mobilisation des eaux de pluie, et de dégager les orientations possibles en terme de stockage des eaux de pluies. La liste des sites présélectionnés par l'Administration, qui tient essentiellement compte des besoins exprimés par les populations dans la région du Nord sera remise au Consultant au démarrage de l'étude.

4.1.1.2 Il est attendu à ce stade de procéder à une appréciation individualisée du potentiel de chaque site identifié, sur la base des : (i) données géographiques naturelles (relief, géologie, topographie, climat, géomorphologie, hydrologie, hydrogéologie...) ; (ii) données humaines (occupation des sols, habitat, potentiel d'utilisation de l'eau...) ; (iii) estimations techniques sommaires (capacité, hauteur maximale, longueur, superficie bassin versant, étanchéité,) ; et (iv) estimations sommaires du potentiel en terres irrigables. A ce stade des études, le consultant pourrait utiliser un fond de plan de type Google Earth (ou le Système d'Information Géographique utilisé au Cameroun) pour représenter les différents sites étudiés.

4.1.2 Activité 2 : Sélection des sites pour les études d'APS

4.1.2.1 A l'issue de la phase d'étude technique préliminaire, le consultant procédera à une analyse multicritères permettant de classer les sites par intérêt décroissant. La priorisation des sites intégrera des facteurs tels que le volume d'eau mobilisable, la capacité de stockage, la hauteur d'eau maximale, la superficie irrigable, la zone inondable, la vocation environnementale, etc. Elle intégrera dans cette appréciation des facteurs autres que ceux purement techniques comme le contexte social, et les demandes exprimées et motivées des populations, ainsi que le niveau de stress hydrique dans l'environnement de chaque site, ainsi que les interventions/projets en cours ou envisagés dans les environs de chaque site.

4.1.3 Activité 3 : Production du rapport « Etude technique préliminaire d'identification des sites »

4.1.3.1 A la fin de la mission n°1 d'une durée de 1,5 mois, le Consultant remettra un rapport provisoire «*Etude technique préliminaire d'identification des sites*» qui sera soumis à la Cellule d'exécution du

projet (CEP). La CEP procédera à la validation de la liste définitive des sites retenus pour la phase ultérieure d'étude de faisabilité (APS).

4.2 Mission N°2 : Réaliser sur 10 sites retenus au maximum à l'issue de la phase d'étude technique préliminaire, les études de faisabilité (APS)

Les études d'APS sont destinées à fournir les informations permettant d'apprécier et de confirmer le cas échéant l'intérêt potentiel des sites sélectionnés lors de la phase d'identification des sites. Il s'agira donc à travers ces études d'APS, de mener un certain nombre d'investigations essentielles dans tous les domaines concernées par la réalisation d'un ouvrage de retenue collinaire, et qui fourniront les caractéristiques de chacun des sites : caractéristiques géologiques et hydrologiques, volume d'eau mobilisable, taille estimée de l'ouvrage de retenue, potentiel de terres irrigables dans l'environnement de la retenue collinaire, sensibilité environnementale, devis quantitatif et estimatif indicatifs, etc. Dans cette phase APS, l'accent sera mis sur toutes les études fondamentales (topographiques, hydrauliques, géotechniques, pédologiques, agronomiques, sociales et environnementales, aménagements, etc.) de façon à disposer de données suffisantes pour la sélection d'un maximum de cinq sites pour la phase ultérieure des études d'APD.

La mise en œuvre de ces investigations impliquera étroitement le personnel de l'administration concerné, tant au niveau central qu'au niveau décentralisé. Pour chaque site, les représentants de la DMRE au niveau régional seront pleinement associés aux investigations et aux enquêtes de terrain. Le consultant développera une démarche participative permettant aux différents acteurs d'être pleinement impliqués et de profiter de la réalisation de l'étude pour transférer un certain nombre de compétences dans le domaine de la mobilisation et de la valorisation des eaux pluviales à travers les retenues collinaires, ainsi que des aménagements hydroagricoles. Les investigations au titre de la mission n°2 de l'APS que le consultant aura à mener pour chaque site comprendront nécessairement les activités suivantes :

4.2.1 Activité 4 : Etudes topographiques

4.2.1.1 Pour chaque site, le consultant devra prévoir de lever au moins la cuvette de stockage à une échelle suffisante (1/5000) pour permettre d'établir les courbes caractéristiques de la retenue envisagée (courbe hypsométrique du bassin, hauteur normale/surface du plan d'eau, hauteur normale/volume stocké), de dresser un profil en travers au droit de l'ouvrage de la retenue collinaire et d'estimer la pente moyenne du lit mineur. L'acquisition des cartes au 1/25000 permettront de calculer la superficie de chaque bassin versant. L'étude topographique d'APS devra aussi permettre de préciser les dénivelés et distances entre le futur plan d'eau et les zones de cultures à desservir, ainsi que les superficies concernées, autant d'éléments nécessaires au dimensionnement et à la l'estimation des ouvrages annexes de distribution des eaux mobilisées.

4.2.1.2 En phase d'APD, pour les sites retenus à la phase d'étude d'APS, les données topographiques relevées ci-dessus indiquées seront complétées par des levés complémentaires plus détaillés et exhaustifs. Ainsi, un certain nombre de levés topographiques de détail seront effectués sur chacun des sites, leur étendue variant suivant la configuration rencontrée : établissement d'un plan de détail au niveau de la zone de l'ouvrage de base et d'un profil en travers dans l'axe de l'ouvrage ; levé précis de la cuvette de stockage à une échelle suffisante pour permettre d'établir finement les courbes caractéristiques de la retenue (hauteur normale/surface du plan d'eau, hauteur normale/ volume stocké) ; localisation et caractérisation des superficies irrigables qui seront desservies.

4.2.1.3 A priori les échelles 1/2.000 seront retenues pour le levé des cuvettes et superficies irrigables, et les échelles 1/500 et 1/1.000 pour les zones d'emprise des ouvrages. Pour les besoins de sa proposition, et compte tenu de la configuration probable des sites, le consultant considérera qu'environ 100 ha sont à lever à l'échelle 1/500 et 1.000 ha seront levés à l'échelle 1/2.000. Le consultant sera également amené

à réaliser des profils en long depuis la zone du barrage jusqu'aux zones à irriguer (détermination des dénivelés et de distances de transport de l'eau). D'une manière générale, tous les levés seront matérialisés sur le terrain (bornes identifiables) et rattachées au réseau géodésique national existant, et les échelles adoptées devront permettre une définition et implantation précises des ouvrages et aménagements projetés, et à un niveau de détail permettant sans ambiguïtés tous les calculs et reports souhaités. Devront figurer sur les plans tous les détails planimétriques et altimétriques importants : sentiers, pistes, captages, habitats, thalwegs, blocs rocheux majeurs, zones boisées, etc.

4.2.2 Activité 5 : Etudes hydrologiques

4.2.2.1 Pour chaque site, les ressources en eaux potentielles seront estimées à partir des données climatiques et hydrologiques existantes. Le Consultant se rapprochera à cet effet des services techniques compétents du MINEE et de tout autre acteur susceptible de détenir des données hydrologiques (Centre de Recherche Hydrologiques, Institut de Recherche pour le Développement, etc.), et recueillera toutes les informations et données disponibles. La consistance des données sera analysée, et des séries pourront éventuellement être complétées par analogie à des bassins versants de mêmes caractéristiques. Il sera évalué pour chaque bassin versant les volumes des eaux de pluies mobilisables, tenant compte de l'appréciation des coefficients de ruissellement. Les estimations hydrologiques seront détaillées en fonction des saisons et des probabilités d'écoulement (décennaux, cinquantennaux et centennaux) en crue et étiages. Cette phase de l'étude devra également permettre d'estimer les débits de crue, à partir des données disponibles et selon une méthodologie que le consultant justifiera. La caractérisation des écoulements par période permettra d'évaluer les ressources en eau disponibles une fois l'aménagement réalisé, tandis que les débits de crue détermineront les dimensions de l'évacuateur de crue.

4.2.3 Activité 6 : Etudes Géologiques et géotechniques

4.2.3.1 Les études géologiques et géotechniques d'APS chercheront à définir les caractéristiques des ancrages et du sol de fondation, d'apprécier l'étanchéité de la cuvette et de localiser les zones possibles d'emprunts. Il revient au consultant de mener les investigations minimales nécessaires pour une caractérisation convenable des appuis latéraux, du sol de fondation, et des diverses dispositions d'ancrage à prévoir.

4.2.3.2 Des reconnaissances et visites de terrain seront systématiquement effectuées par le géologue et le géotechnicien de l'équipe du consultant, appuyées par des prospections géophysiques au niveau de l'emprise de l'ouvrage. Il est en effet indispensable à ce stade de l'étude de pouvoir apprécier la couche de fondation, les zones d'altération, et la caractérisation du terrain d'ancrage et des zones d'appui. L'étanchéité de la cuvette de retenue sera appréciée à partir de l'examen des cartes géologiques existantes et d'une reconnaissance visuelle de l'emprise du futur plan d'eau, tout autant que les points de fissuration du socle dans le bassin à enoyer. Les zones d'emprunt possibles des matériaux de construction seront également localisées lors des reconnaissances de terrain, et caractérisées.

4.2.4 Activité 7 : Etudes pédologiques et agronomiques

4.2.4.1 La reconnaissance pédologique effectuée au stade de l'APS aura pour but de définir les caractéristiques pédologiques et agronomiques des superficies prévues pour être irriguées. Elle sera réalisée à partir de reconnaissances de terrain et à l'aide de prélèvements d'échantillons de sol dans la couche de surface accompagnés d'une description détaillée des sols et validés par quelques analyses de laboratoire (texture, structure et fertilité naturelle). Une carte pédologique des zones nouvelles aménageables, associée à une note explicative décrivant les différentes unités rencontrées sera dressée pour chaque site agricole aménageable. Il sera ainsi mis en évidence l'aptitude des sols aux différentes cultures et les travaux d'amélioration éventuels à apporter (amendement, protection antiérosive, distribution des parcelles, etc.). Le consultant précisera pour chaque site les spéculations les plus

appropriés et les différents aspects relatifs à leur mise en valeur. Il précisera également les méthodes d'irrigation les plus appropriées pour les cultures retenues, ainsi que les intrants, matériels et équipements d'adaptation aux changements.

4.2.5 Activité 8: Aspects environnementaux :

4.2.5.1 Cette partie de l'étude d'APS établira de manière générale les principaux impacts que pourraient avoir les aménagements envisagés sur l'environnement physique et humain, en examinant notamment les effets attendus sur la faune et sur la flore, ainsi que sur les activités économiques, en y incluant le problème de déplacement éventuel de populations. Elle suggérera des variantes et des mesures d'atténuation qui pourraient améliorer certaines options d'aménagement du point de vue environnemental. Elle précisera l'étendue et la qualité des informations disponibles en matière d'environnement, tout en indiquant les paramètres qui devront être recherchés plus spécifiquement en phase d'APD.

4.2.6 Activité 9 : Contexte économique et social

4.2.6.1 L'analyse du contexte économique et social propre à chaque site fera l'objet d'une attention spécifique. Le consultant cherchera notamment à caractériser les activités agricoles en place, à dénombrer les acteurs ruraux concernés, y compris le nombre d'exploitations familiales assurées par les femmes et les jeunes, et à apprécier le degré d'organisation des associations d'agriculteurs/productrices et d'éleveurs existantes. Une attention sera portée aux groupes les plus défavorisés et aux contraintes auxquelles ils sont confrontés. Au niveau économique, la situation de l'agriculture et de l'élevage sera décrite : activités pratiquées, zones de concentration, systèmes cultureux, systèmes pastoraux, systèmes et types d'exploitation, aspects fonciers, commercialisation des produits, etc. Les structures et formes d'encadrement des producteurs seront recensées, les besoins dans ce domaine seront identifiés, tandis que les expériences en termes d'organisation collective et de gestion de l'eau et du foncier seront évaluées. Les propositions spécifiques seront effectuées pour chaque site en matière de fonctions à assurer en amont (intrants, crédit, équipement, etc.), et à l'aval (commercialisation, stockage, transport, piste d'accès, etc.).

4.2.6.2 Les zones irrigables qui pourraient profiter des eaux stockées par le barrage seront identifiées de manière participative avec les parties prenantes. Ces zones seront caractérisées : localisation, superficie, situation foncière, nombre de paysans concernés, aptitude culturelle, etc.

4.2.6.3 Pour chacun des sites, le consultant examinera également les conditions d'approvisionnement en eau potable des populations en s'appuyant sur un inventaire des ressources en eau de surface du bassin versant du site, précisera les caractéristiques des infrastructures existantes et les contraintes éventuelles rencontrées. Il identifiera aussi les interactions existantes entre les différents usages (AEP, irrigation, abreuvement du bétail) et les perspectives possibles. Les aspects liés au développement touristique seront également examinés en rapport d'une part avec les débouchés nouveaux qui seraient offerts aux producteurs, et d'autre part avec l'attrait que pourrait constituer la création d'un plan d'eau permanent. Les risques sanitaires existants et à envisager seront explorés.

4.2.7 Activité 10 : Conception de la retenue collinaire et aménagement associé

4.2.7.1 Après avoir recueilli l'ensemble des informations de base propres à chacun des sites, le consultant proposera le type d'ouvrage de retenue collinaire le plus adapté aux différents sites, ainsi que les aménagements hydroagricoles possibles qui seront associés. Les caractéristiques principales seront exposées et les options techniques retenues intégreront les données et contraintes propres à chacun des sites.

4.2.7.2 La conception des ouvrages et aménagements privilégiera les solutions les plus économiques et appropriées, tenant compte aussi de la disponibilité des matériaux et de la valorisation possible d'infrastructures déjà existantes (réservoirs, canaux d'irrigation, etc.). Le consultant précisera les

avantages propres à chacun des sites, tant au niveau économique, qu'environnemental et social. Le consultant précisera également si le barrage peut contribuer aussi à la satisfaction des besoins d'AEP, dans des zones où l'accès à l'eau serait problématique. Le Consultant présentera un plan schématique des différentes infrastructures envisagées, en précisant aussi les voies d'accès éventuelles à créer, accompagné d'un descriptif présentant les principales caractéristiques et les coûts estimatifs. Chaque site fera l'objet d'un dossier spécifique rassemblant toutes les études de base effectuées et présentant les résultats obtenus, ainsi que les propositions d'aménagements argumentées. Des photographies, tableaux et graphiques illustreront certains aspects de l'étude.

4.2.7.3. A la fin de la mission n°2 d'une durée de cinq (05) mois, le Consultant remettra pour chaque site un rapport provisoire «*Etude d'avant-projet sommaire de la retenue collinaire et de son aménagement hydroagricole*» qui sera présenté aux autorités de la DMRE à travers la CEP. L'ensemble des résultats et propositions d'intervention seront soumis à la validation des acteurs au cours d'un atelier de restitution qui se tiendra à Yaoundé. Cet atelier réunira l'ensemble des parties concernées (bureau d'études, administration, élus locaux, représentants des populations, ONGs de développement intervenant dans la zone du projet, bailleur de fonds, etc.). Sur la base des observations et suggestions reçues, le Consultant élaborera pour chaque site le rapport final de l'APS, qui sera remis quinze jours après la fin de l'atelier.

4.3 Mission N°3 : Réaliser les études d'avant-projets détaillés (APD) de cinq sites retenus à l'issue des études d'APS.

Il s'agira dans cette troisième phase de l'étude, de compléter les études d'APS déjà menées au cours de la deuxième phase, par des investigations complémentaires au niveau des cinq sites retenus, permettant de dresser toutes les caractéristiques des barrages, des aménagements hydroagricoles, et des ouvrages annexes. Les études relatives à la faisabilité technique des sites concerneront : (i) les calculs hydrologiques et hydrogéologiques (estimation des apports, débit de crue, recharge et caractérisation des nappes), (ii) les calculs hydrauliques (hauteurs d'eau dans la retenue, divers volumes, dimensions de l'évacuateur de crue, réseau d'irrigation, canaux de transport des eaux, etc.) (iii) calculs géotechniques et (iv) le dimensionnement et la conception détaillée des ouvrages, y compris ceux relatifs à l'irrigation des terres agricoles à partir des eaux stockées par le barrage, permettant de dresser un devis estimatif détaillé à partir d'un devis quantitatif détaillé. Le niveau d'investigation de chaque site sera celui requis pour des études d'avant-projet détaillé et devant permettre l'élaboration des différents plans d'exécution et des dossiers d'appels d'offres.

Au titre des études d'APD, les activités ci-dessous sont à considérer :

4.3.1 Activité 11 : Hydrologie et hydrogéologie

4.3.1.1 Les données tirées des études d'APS seront complétées et affinées pour les études d'APD. L'étude hydrologique détaillée au niveau de chaque site se basera sur l'analyse et l'ajustement statistique des données pluviométriques et hydrométriques collectées au cours des études d'APS au niveau du sous bassin considéré. Un regard critique sera porté sur les séries disponibles et des corrections de données réalisées, s'il y a lieu, selon la disponibilité des données. Les valeurs moyennes et fréquentielles seront recherchées, et serviront notamment à déterminer plus finement l'occurrence du remplissage de la retenue et le débit de crue retenu. Les niveaux de risque associés aux fréquences d'occurrence des événements caractéristiques compléteront l'analyse. Au niveau du ruissellement des bassins versants concernés, il appartiendra au consultant de proposer les méthodes d'estimation les plus adaptées, traduisant de la façon la plus réaliste la variabilité des ruissellements sur le bassin considéré ; il pourra à cet effet se rapprocher des services spécialisés en la matière. Pour obtenir des résultats réalistes, notamment en matière d'estimation du coefficient de ruissellement, le consultant examinera soigneusement les caractéristiques du bassin (topographie, géologie, végétation, ouvrages antiérosifs, etc.) et les comparera à des sites similaires éventuellement mieux connus. Pour apprécier l'état de

dégradation des sols, la topographie, l'occupation des terres, il pourra être amené à recourir aux photographies aériennes.

4.3.1.2 Pour l'estimation des crues, le consultant cherchera à recueillir systématiquement toutes les données pluviométriques et les mesures de débits disponibles et fera usage d'un modèle approprié au vu de la superficie du bassin, de sa topographie et des caractéristiques des sols. Le consultant mènera également des enquêtes de terrain pour apprécier les niveaux d'écoulement maximum atteints au niveau de sections spécifiques, et afin de reconstituer le cas échéant les caractéristiques d'épisodes pluvieux extrêmes antérieurs. Les investigations hydrogéologiques menées au niveau de la phase d'APS seront également affinées, en rapport avec la caractérisation de la nappe, de sa capacité de recharge, et de son utilisation actuelle ou potentielle tenant compte des ouvrages d'exploitation existants. Tous les forages et puits se trouvant dans la zone d'influence de la future retenue collinaire seront recensés et leurs caractéristiques analysées et exploitées.

4.3.2 Activité 12 : Géologie et géotechnique

4.3.2.1 Les études géologiques et géotechniques chercheront à confirmer et affiner les caractéristiques des fondations et des ancrages latéraux établies au cours des études d'APS (nature de l'assise, portance, résistance, perméabilité, zones d'altération, etc.). Des sondages de reconnaissance seront effectués par foration au droit de l'assise du barrage, et seront complétés le cas échéant par des prospections géophysiques additionnelles, de manière à apprécier sans ambiguïté les caractéristiques du sol de fondation et des appuis latéraux, ainsi que les dispositions d'ancrage à prévoir. La détection du rocher sain sera systématiquement recherchée. L'étanchéité des cuvettes de retenue sera étudiée dans le détail, et les zones de fuites et failles éventuelles seront détectées.

4.3.2.2 Les zones d'emprunt des matériaux de construction seront localisées et les caractéristiques géotechniques des matériaux (enrochements, granulats, sable) soigneusement étudiées. Dans le cadre de cette prestation, le consultant sera amené à soumettre des échantillons de sols, de roches et de carottages à des analyses de laboratoire : essais d'identification (teneur en eau, granulométrie, poids spécifique, etc.) et essais de résistance (compression, cisaillement, consolidation œdométrique, etc.). Le nombre d'échantillons, de sondages de reconnaissance et l'étendue des investigations dépendront des emprises concernées pour chaque site et de la géomorphologie rencontrée. Le consultant détaillera et justifiera dans sa proposition, les diverses prestations de reconnaissance qu'il envisage de réaliser.

4.3.3 Activité 13 : Transports solides

4.3.3.1 Un aspect également important des études d'APD portera sur les risques de comblement des ouvrages de stockage du fait des pentes et de l'intensité des pluies (estimation des apports solides). Les mesures de protection spécifiques à envisager au niveau du bassin versant (interventions mécaniques et biologiques, actions de défense et de restauration des sols, reboisements, etc.) feront également l'objet d'une attention particulière.

4.3.3.2 L'estimation des transports solides tiendra compte des observations de terrain, tant au niveau des matériaux présents et charriés dans le lit mineur, que des comblements observés au niveau d'ouvrages et seuils pouvant exister dans la vallée et sur les versants. Les facteurs aggravants tels que l'extraction des matériaux en rivière (sables, graviers, blocs) seront détectés et caractérisés. La compétence et la capacité des courants moyens, à l'étiage et pour des crues caractéristiques seront prédéterminés afin d'identifier les mesures de protection appropriée à mettre en place en amont de la retenue ou dans le lit du cours d'eau l'alimentant. L'évaluation des risques de comblement tiendra compte des aménagements et ouvrages existants dans les bassins versants concernés par l'étude, en rapport avec les coefficients de ruissellement qui seront adoptés pour l'estimation des crues. L'identification et l'évaluation des zones de transport de matériaux permettront aussi à l'amont du barrage projeté, de prévoir et quantifier les travaux à réaliser, et de localiser les zones d'interventions prioritaires. Ces études détermineront la

nature et les caractéristiques des ouvrages de protection connexes au barrage et devront permettre de formuler des recommandations quant au dimensionnement des vidanges de fond.

4.3.4 Activité 14 : Analyse du milieu humain

4.3.4.1 Les études techniques ci-avant détaillées seront menées en parallèle avec une analyse du milieu humain concerné par l'ouvrage et les aménagements à créer. Sur la base d'enquêtes participatives élargies et de rencontres avec les groupes d'agriculteurs/productrices et d'éleveurs concernés, le consultant présentera dans le détail le contexte humain de chacun des sites. Les aspects suivants feront notamment l'objet d'investigations particulières : (i) populations concernées (nombre d'agriculteurs et d'éleveurs, répartition par sexe et par groupes d'âges, indices de pauvreté), (ii) nombre d'exploitations agricoles gérées par les femmes ; (iii) rôle de la femme au sein de l'exploitation si elle n'est pas propriétaire, (iv) main d'œuvre agricole mobilisable (propriétaires, exploitants, ouvriers, etc.), et (v) organisation sociale et professionnelle (associations existantes, pratiques en place, expériences passées, etc.) ; et (vi) gouvernance locale de l'eau, et du foncier. Afin de s'assurer que les femmes obtiendront autant de bénéfices que les hommes des aménagements (équité d'impact), le consultant étudiera les mesures particulières à même de promouvoir leurs besoins (types de spéculations, intrants, matériels, équipements, etc.) et intérêts spécifiques. D'une façon plus globale, le consultant aura à examiner s'il y a certaines catégories sociales sur lesquels le projet pourrait avoir un impact différentiel (métayers/propriétaires, agriculteurs/éleveurs, etc.), et proposera alors des mesures alternatives et correctives.

4.3.4.2 Cette étape visera également à sensibiliser les producteurs/productrices sur les actions structurantes envisagées, à évaluer le degré d'adhésion des populations au projet, et à définir avec elles les modes d'aménagement qui leur seront les plus appropriés. Cette concertation devra amener le consultant à prendre en compte dans la conception du barrage et des aménagements, les besoins exprimés par la population, cela signifie notamment que les solutions recherchées devront être adaptées aux conditions de chacun des sites, tenir compte des infrastructures d'irrigation et d'approvisionnement en eau déjà existantes, s'appuyer sur la valorisation du savoir-faire local, et être avant tout gérables par les organisations concernées. Pour les 10 sites, des enquêtes et entretiens auprès des populations concernées par les barrages seront menés systématiquement, et s'appuieront sur une démarche participative associant également étroitement les différents services de l'administration.

4.3.5 Activité 15 : Evaluation environnementale et sociale

4.3.5.1 Pour chaque site, sur la base des informations disponibles, des visites de terrain et des caractéristiques du projet retenu, puis des contacts avec les populations, le consultant procédera à une évaluation environnementale pour évaluer les impacts positifs, négatifs, directs et indirects sur l'environnement humain et physique du projet de construction du barrage et de mise en valeur à partir des eaux de surface. Le consultant procédera à la catégorisation environnementale de chaque site, selon les critères reconnus par la Banque et qui lui seront spécifiés. Il définira les effets attendus et les mesures de correction envisageables. Cette évaluation environnementale fera l'objet d'un rapport séparé.

4.3.5.2 Pour ces études d'impact environnemental et social (EIES), le consultant sera en contact avec l'inspection générale du Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable qui a compétence au plan national sur toutes activités d'aménagement pour lesquels une EIES est obligatoire et nécessaire, et prendra en compte les spécificités de la réglementation du Cameroun en la matière. L'inspection générale du Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable est la structure habilitée à mettre en œuvre la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en s'appuyant sur la liste des activités, des travaux et des documents de planification assujettis aux EIE. L'étude devra comprendre les variantes avec ou sans projet, afin de mieux cerner les impacts environnementaux

spécifiques. Le consultant analysera ainsi des solutions alternatives d'aménagement tenant compte notamment de la conception et des technologies adoptées.

4.3.5.3 Le consultant devra à l'échelle de chaque bassin versant considéré, évaluer les impacts négatifs et positifs qui pourraient découler de la construction de chaque retenue collinaire, notamment les changements hydrologiques amont et aval induits par la rétention des eaux de surface ou la recharge des nappes, et les interactions possibles avec d'autres usages liés à l'exploitation des nappes et de la ressource en eau en général. Une analyse des impacts potentiels liés à la rupture du barrage ou à la surverse devront être abordés. Le consultant s'intéressera également aux effets possibles sur la faune et la flore dans l'environnement des aménagements prévus, avec une attention spécifique à la détection des espèces endémiques et à la perte possible de zones boisées ou de zones inondables à l'aval utilisées à des fins agricoles (le riz de bas-fonds). Les impacts sociaux et économiques seront pris en compte, en rapport avec les modifications générées par la création d'un plan d'eau (risques de déplacement de population, modification des accès, développement de l'activité irriguée, impact touristique, possibilité d'empoisonnement, etc.). L'impact de chaque ouvrage lors des travaux sera également évalué (accessibilité, bruit, poussière, sécurité, etc.), et les précautions à prendre précisées. Au niveau des superficies irrigables, une attention particulière sera portée aux effets liés à une intensification des activités (risques liés à l'utilisation accrue des intrants et de l'usage des pesticides, risques liés à l'augmentation des ruissellements par drainage). Le consultant précisera le statut foncier des sites étudiés et mesurera également l'impact des différents ouvrages sur l'organisation foncière et la mobilité des populations. Il évaluera les risques éventuels liés à une exploitation accrue des terres et à la concurrence possible entre les différents usages de l'eau.

4.3.6 Activité 16 : Risques sanitaires

Les risques sanitaires (accroissement des maladies d'origine hydrique) seront évalués et les actions préventives et correctives soigneusement décrites, en concertation avec les services de la santé concernés. L'expérience des travaux scientifiques menés sur les retenues de MAGA et LAGDO devront être mises à profit par le consultant dans son évaluation des risques sanitaires.

4.3.7 Activité 17 : Plan de Gestion Environnementale et Sociale

Les mesures globales à prendre en compte pourraient concerner l'entretien des canaux, la protection des abords, la création de ceintures végétales, l'adoption de techniques alternatives, la formation et l'encadrement des usagers, la sensibilisation, etc. Les solutions concernées devront s'inscrire dans le contexte particulier de chaque site avec une estimation des coûts. Plus globalement, pour chaque site, le consultant élaborera un plan de gestion environnemental et social prévoyant notamment : (i) des mesures de contrôle ou d'application des mesures d'atténuation des impacts négatifs ou d'optimisation des impacts positifs aussi bien pendant la phase des travaux que pendant la phase d'exploitation ; (ii) des actions de formation et de sensibilisation ; (iii) un plan de suivi environnemental ; (iv) une estimation des coûts des mesures envisagées assortie d'un chronogramme et d'une répartition des responsabilités. Ce programme de mitigation, de suivi et de contrôle des impacts identifiés sera proposé et chiffré.

4.3.8 Activité 18 : Conception de la retenue collinaire et des ouvrages annexes

4.3.8.1 Cette étape consistera à concevoir et dimensionner les diverses infrastructures projetées, dont le barrage et les aménagements d'irrigation associés. Les options techniques retenues intégreront l'ensemble des données et contraintes établies pour chacun des sites et privilégieront les solutions les plus économiques et techniquement réalisables. Le type de barrage à concevoir tiendra compte des données physiques propres à chaque site et aussi de la disponibilité des matériaux de construction. La détermination de la crue de projet permettra de fixer les dimensions caractéristiques de l'ouvrage évacuateur (longueur, zone de dissipation, bajoyers, etc.). Le calage de la côte de déversement de l'évacuateur intégrera les paramètres hydrologiques, topographiques et morphologiques du site, et

prendra en considération les facteurs agronomiques, sociaux, environnementaux et économiques propres à l'aménagement. Le consultant effectuera tous les calculs inhérents à la stabilité du barrage et fournira les hypothèses retenues. Les ouvrages annexes tels que la vidange et les ouvrages de prise d'eau seront également dimensionnés, tout comme les digues et ouvrages de raccordement éventuels. Au final le consultant dressera l'ensemble des plans et coupes caractéristiques de la retenue collinaire et des ouvrages annexes, et effectuera l'avant-métré des diverses quantités mises en jeu. Il présentera l'ensemble des notes de calcul ayant servi au dimensionnement des différents ouvrages dont les parties en béton armé incluant le calcul du ferrailage.

4.3.8.2 Les plans seront dressés à une échelle appropriée (1/200, 1/100, 1/50, 1/20, etc.), devant permettre ultérieurement l'exécution des travaux. Pour les aménagements hydroagricoles, le Consultant veillera à produire toutes les pièces techniques (choix des spéculations agricoles, besoins en eau des plantes, détermination du régime d'irrigation, dimensionnement du réseau d'irrigation, devis descriptif et estimatif, etc.) et graphiques (plans, profils, coupes, vues, etc.), nécessaires.

4.3.9 Activité 19 : conception des aménagements hydroagricoles

4.3.9.1 Le consultant étudiera également les aménagements-hydro-agricoles liés à l'exploitation de chaque retenue. Il privilégiera les systèmes d'irrigation par gravité, sans exclure toutefois la valorisation possible de zones surélevées à partir de stations de pompage, en privilégiant autant que possible le recours aux énergies renouvelables. Pour la conception des aménagements, le consultant travaillera en collaboration avec les services de la Sous-Direction de l'Hydraulique agricole du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, et en concertation avec les services déconcentrés de l'agriculture et les associations d'agriculteurs concernés. Les aménagements proposés tiendront compte de la situation foncière des terres aménageables. Le consultant se limitera à l'étude, au dimensionnement et à la conception des infrastructures collectives, étant entendu que chaque paysan aura ensuite en charge l'aménagement de sa parcelle, à partir d'un point de distribution apporté par le réseau mis en place, et contrôlé par les ouvrages de distribution d'eau. Le consultant dressera les plans du réseau de distribution et des ouvrages, et précisera les équipements associés.

4.3.9.10 Sur la base des données des APS les propriétés hydrauliques des principaux types de sols, rencontrés dans l'emprise des périmètres à irriguer, et leurs capacités de stockage (capacité au champ, point de flétrissement permanent, hauteur de l'horizon cultural, etc.) permettront au consultant de proposer les techniques appropriées d'irrigation à la parcelle. La structure du système d'irrigation, et particulièrement les circuits des canaux de transport des eaux depuis la retenue jusqu'aux parcelles et leurs caractéristiques seront déterminés en prenant en compte les spéculations à cultiver et la topographie du milieu. Les solutions les moins érosives seront privilégiées. Les ouvrages permettant la fonctionnalité de ces réseaux seront identifiés et leurs caractéristiques précisés (répartiteurs, ramettes, diguettes, station de relevage, bac de sédimentation, etc.) Les plans des réseaux ainsi que ceux des ouvrages seront élaborés dans une échelle appropriée. Le consultant proposera au vu de la réalité de la propriété et la gestion foncière dans les localités abritant les périmètres irrigués, un schéma de parcellaire pour le développement des spéculations qui auront été jugées aptes au vu des études d'APS.

4.3.9.11 Dans le cas particulier où le barrage devait satisfaire aussi certains besoins d'approvisionnement en eau potable (AEP) ou d'alimentation en eau du bétail, le consultant détaillera les ouvrages nécessaires. Plus globalement, il dressera pour chaque site, un plan de masse localisant l'ensemble des ouvrages projetés (pistes d'accès, barrage, évacuateur, conduites de distribution, réservoirs, abreuvoirs, ouvrages antiérosifs, etc.). Le consultant estimera les quantités caractéristiques sous la forme d'avant-métrés et de bordereaux détaillés, et évaluera dans le détail le coût des différentes infrastructures, en se référant aux marchés les plus récents, sensiblement similaires. Les conditions d'exploitation et d'entretien de l'ensemble des infrastructures et aménagements seront également analysées et précisées,

dans le souci de la durabilité des actions entreprises. Dans cette perspective, le consultant devra : (i) préciser la nature des opérations d'entretien et d'exploitation à réaliser après la construction des infrastructures ; (ii) estimer le coût de ces opérations et de quelle façon ils pourraient être supportés ; et (iii) proposer le mode de gestion et d'exploitation pouvant être mis en place en s'appuyant si possible sur les structures existantes dans la zone du projet.

4.3.10 Activité 20 : Analyse économique et financière

Chaque site étudié fera l'objet d'une analyse économique et financière spécifique, tenant compte des investissements envisagés et des bénéfices attendus. Ce travail aboutira à l'élaboration des comptes d'exploitation prévisionnels, le calcul de la rentabilité interne et du cash-flow. Dans l'évaluation des coûts et avantages de chaque projet, toutes les hypothèses de base seront clairement définies. Pour chaque projet, le consultant réalisera des analyses financière et économique (coûts/avantage). L'analyse financière sera basée sur le calcul des revenus additionnels des communautés bénéficiaires et l'analyse économique sur le calcul du taux de rentabilité interne (TRI). La rentabilité financière s'appuiera sur la productivité agricole ou pastorale pour des spéculations identifiées lors des études agronomiques. Une analyse de sensibilité sera conduite en fonction de la variation des paramètres les plus sensibles. Outre les coûts et avantages des projets, l'évaluation coûts/avantages essaiera dans la mesure du possible de prendre en compte les avantages des actions écologiques et sociales. La justification des projets devra aussi prendre en compte les retombées socio-économiques sur l'économie régionale et nationale (effets sur les prix, la production, l'emploi, l'exode rural, le tourisme, etc.).

4.3.11 Activité 21: Elaboration des dossiers d'appel d'offres

4.3.11.1 Pour chacun des sites, le consultant élaborera suivant le standard de la BAD/Banque mondiale le dossier d'appel d'offre (DAO) relatif aux travaux à entreprendre. Chaque DAO comprendra : (i) l'avis d'appel d'offre, (ii) le mémoire explicatif, (iii) le cahier des prescriptions techniques générales, (iv) le cahier des prescriptions techniques particulières, (v) le cadre du bordereau des prix unitaires, (vi) le cadre du devis estimatif, (vii) le modèle de soumission, et (viii) le projet de contrat. Ces documents seront établis conformément aux modèles de dossiers et directives en vigueur à la Banque. Les DAO adopteront les formes d'allotissement les plus appropriées (barrages, réseau de distribution et réservoir, équipements électromécaniques, réseau d'irrigation, etc.) ; la composition des lots devra faire l'objet d'une validation préalable par les autorités de la DMRE.

4.3.11.2A la fin de la mission n°3 d'une durée de cinq(05) mois, le Consultant remettra pour chaque site un rapport provisoire «Etude d'avant-projet détaillé de la retenue collinaire et de son aménagement hydroagricole» qui sera présenté aux autorités de la DMRE à travers la CEP. L'ensemble des résultats et propositions d'intervention seront soumis à la validation des acteurs au cours d'un atelier de restitution qui se tiendra à Yaoundé. Cet atelier réunira l'ensemble des parties concernées (bureau d'études, administration, élus locaux, représentantes des productrices agricoles, représentants des populations, ONGs de développement intervenant dans la zone du projet, bailleur de fonds, etc.). Sur la base des observations et suggestions reçues, le Consultant élaborera pour chaque site le rapport final de l'APD et des DAO, qui sera remis dans un délai maximum d'un mois calendaire après la fin de l'atelier.

4.3.12 Activité 22: Renforcement des capacités

4.3.12.1 Les actions de renforcement de capacités consisteront en l'organisation de deux séminaires sur : (i) la conception des retenues collinaires et des aménagements hydroagricoles ; et (ii) l'entretien des retenues collinaires et la gestion et l'exploitation des aménagements hydroagricoles. Le consultant utilisera à cet effet l'expertise chargée de la réalisation des études techniques, d'APS et d'APD. La description sommaire des deux séminaires est indiquée dans le tableau ci-après :

n°	Activités	nombre	Objectifs de la formation	Nombre de personnes à former	Lieu de la formation
1	Séminaire sur la conception des retenues collinaires et les aménagements hydroagricoles	1	Améliorer les capacités et les performances des cadres du Cameroun en matière de conception des retenues collinaires et des aménagements hydroagricoles.	20 personnes dont 20% au moins de femmes	Yaoundé
2	Séminaire sur l'entretien des retenues collinaires et la gestion des aménagements hydroagricoles	1	Améliorer les capacités et les performances des cadres du Cameroun en matière d'entretien des retenues collinaires et de gestion des aménagements hydroagricoles.	30 personnes dont 20% au moins de femmes	Garoua
Total		2		50	

5 CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

5.1 Supervision

La Cellule de Gestion du Projet (CEP) basée à la DMRE assurera la supervision et le suivi régulier de l'étude. Seront associés au suivi régulier de l'étude en raison de l'importance de l'étude, les experts des secteurs concernés (environnement, agriculture, pêche, irrigation, hydraulique, transport, santé, etc.) ainsi que les Partenaires techniques et financiers.

5.2 Accès à l'information

La CEP assurera la coordination et la liaison entre l'équipe du consultant et l'ensemble des structures et services des ministères et structures concernés par l'étude. Il facilitera les contacts, les visites dans la zone de l'étude et veillera à ce que le consultant ait accès à tous les renseignements, études et documents disponibles qui lui sont nécessaires pour réaliser avec satisfaction sa mission.

5.3 Suivi et Gestion

La CEP assurera la supervision et le suivi de l'étude et fera un compte rendu périodique de l'état d'avancement de l'exécution de l'étude au directeur de la DMRE ainsi qu'à la Facilité africaine de l'eau de la BAD.

5.4 Ateliers de validation des études

Le consultant animera deux ateliers nationaux de validation des études. Les deux ateliers de validation concernent les trois phases de l'étude, à savoir un atelier pour la validation des études préliminaires et des études d'APS, et un deuxième atelier pour la validation des études d'APD, les DAO et l'EIES. Le consultant assurera la gestion financière de chaque atelier et l'administration sera chargée de la préparation et de l'organisation de chaque atelier en rapport étroit avec le consultant.

5.5 Table ronde des bailleurs de fonds

Le consultant assurera la gestion financière de la table ronde des bailleurs de fonds en relation avec la CEP qui assurera l'organisation pratique.

6 COMPOSITION DE L'EQUIPE DU CONSULTANT

6.1 Pour les besoins de l'étude, le consultant mobilisera une équipe multidisciplinaire d'experts expérimentés qui sera dirigée par un chef de mission présent en permanence au Cameroun. Le tableau ci-dessous présente les expertises requises et les temps d'intervention estimés. La prestation globale mobilisera un personnel clé de 43,5 hommes-mois. Le consultant pourra recourir à des expertises additionnelles ou complémentaires, qui lui sembleraient indispensable, mais devra rester dans le quota imparti pour l'intervention globale des experts (43,5 hommes/mois). Il s'attachera à mobiliser l'expertise internationale et nationale la plus qualifiée pour l'étude envisagée.

Tableau des expertises requises et des temps d'intervention :

Expert	Nbre	Expérience requise	Temps d'intervention				
			Phase 1	Phase 2	Phase 3	Atelier et table ronde	Total
Ingénieur GR/Barragiste-Chef de mission	1	20	1,5	5	5	1,5	13
Ingénieur géotechnicien/Géologue	1	15	0	2,5	1	0	3,5
Ingénieur irrigation	1	15	0	4	5	0	9
Pédologue	1	15	0	1,5	0	0	1,5
Socio-économiste-expert national	1	10	0	1,5	0	0	1,5
Expert environnementaliste	1	10	0	2	0	0	2
Technicien Topographe- expert national	1	10	1	0	1	0	2
Topographe-expert national	1	15	0	2	0	0	2
Agroéconomiste-expert national	1	15	0	0	1,5	0	1,5
Expert EIES	1	15	0	0	4	0	4
Juriste du droit foncier	1	15	0	0	1	0	1
Spécialiste de flore, faune, zone aquatique	1	10	0	0	0,5	0	0,5
Spécialiste de la santé (expert national)	1	10	0	0	0,5	0	0,5
Spécialiste genre (expert national)	1	10	0	0	0,5	0	0,5
Expert hydrologue	1	15	0	0	1	0	1

Total	15		2,5	18,5	21	1,5	43,5
-------	----	--	-----	------	----	-----	------

6.2 En plus de ces temps d'intervention, le consultant devra comptabiliser dans sa proposition financière toutes les prestations techniques in situ et en laboratoire qui s'avèreront nécessaires, et qui pourraient mobiliser des techniciens spécialisés et des équipements spécifiques (levés topographiques, mesures géophysiques, sondages de reconnaissance, essais de laboratoire, analyse d'eau et de sols, etc.). Le consultant devra également prévoir les moyens humains nécessaires pour conduire les enquêtes au niveau des différents sites, dans les délais impartis. Le consultant prévoira également les moyens logistiques nécessaires pour l'exécution de sa mission, notamment il disposera d'un bureau ouvert à Yaoundé pour faciliter les échanges avec la partie camerounaise. Par ailleurs, dans le cadre de cette étude, un véhicule sera acquis au profit du chef de mission, et ce véhicule sera rétrocédé à l'administration du MINEE à la fin de la mission. Le consultant effectuera la location de véhicules nécessaires, en particulier pour ses déplacements d'une part, entre Yaoundé et la zone du projet, et d'autre part, entre les différents sites dans la zone du projet.

6.3 Les personnels clés considérés pour la mission sont listés ci-dessous. Ceux-ci feront l'objet d'une évaluation et chaque expert sera noté en fonction du nombre de points qui lui est attribué. Ce sont :

- Un Ingénieur du Génie rural/Barragiste- Chef de mission, avec au moins 20 ans d'expérience. Ingénieur en génie civil, ou en génie rural, spécialisé dans la conception et le dimensionnement de barrages et d'ouvrages hydrauliques. Expériences avérées en conception d'ouvrages de mobilisation d'eaux de surface et de barrages en situation ;
- Un Ingénieur Géologue ou Géotechnicien expérimenté avec au moins 15 ans d'expérience, et spécialisé dans l'étude des projets de barrages et d'ouvrages de stockage ;
- Un Ingénieur d'irrigation disposant d'au moins 15 ans d'expérience professionnelle, justifiant d'une expérience confirmée dans le dimensionnement des systèmes irrigués et des infrastructures hydrauliques ;
- Un Environnementaliste avec au moins 15 ans d'expérience. Spécialiste en sciences de l'environnement adaptées au contexte des ouvrages de retenue et des aménagements hydroagricoles, ayant une très bonne expérience dans l'étude et l'évaluation d'impacts sur l'environnement, en particulier au niveau des projets hydrauliques. Familiarisé aux réflexions sur les adaptations aux changements climatiques. Connaissances particulières en santé publique et maladies d'origine hydrique ;
- Un Socio-économiste/spécialiste en genre, en organisation communautaire et sociologie du milieu avec au moins 10 ans d'expérience. Spécialiste en organisation communautaire et sociologie du milieu. Disposant d'une longue expérience dans la problématique du développement agricole en zones rurales basée sur la connaissance du fonctionnement des associations. Capacités à suggérer et définir les voies pour impliquer les communautés villageoises. Aptitudes à déceler les conflits d'intérêt et les particularismes locaux. Bonne connaissance du terroir et des différentes zones de l'étude. Aptitudes et références en questions liées au genre et à la lutte contre la pauvreté. Expériences en analyses socioculturelles et des comportements par genre ;
- Un Pédologue avec au moins 15 ans d'expérience. Pédologue expérimenté dans la détermination de la qualité des sols et de leurs aptitudes pour les cultures irriguées, et ayant une bonne expérience dans l'exécution de projets et programmes de développement de l'irrigation et possédant de solides connaissances dans le domaine de l'agriculture, notamment la

détermination des aptitudes des sols aux cultures irriguées et dans l'organisation des systèmes d'exploitation ;

- Un juriste du droit foncier, avec au moins 15 ans d'expérience en matière de droit foncier rural, et disposant d'une bonne connaissance des plans de réinstallation des populations des zones rurales ;
- Un expert hydrologue avec au moins 15 ans d'expérience, avec une bonne maîtrise des études d'aménagement hydrauliques et d'hydro-statistique et des connaissances dans la gestion des changements climatiques ;
- Un expert EIES avec au moins 15 ans d'expérience en matière d'Etudes d'impact environnementale et sociale des infrastructures d'aménagements hydroagricoles ;
- Un spécialiste de la flore, faune et zone aquatique, avec au moins 15 ans d'expérience;
- Un spécialiste de la santé avec au moins 10 ans d'expérience;
- Un spécialiste Genre, avec au moins 10 ans d'expérience dans la recherche et l'analyse des données socio-économiques et du genre (situation de référence : population ciblées, exploitants selon les sexes, éducation et renforcement des capacités, emplois et revenus, foncier et occupations des sols, comportements socio-culturels et changements ; effets et impacts des aménagements hydro agricoles sur la production, l'exploitation, la commercialisation, le marketing, les revenus, l'emploi, la réduction de la pauvreté, etc. ; les déguerpissements et impacts sociaux et sur le genre , etc.);
- Un Topographe avec au moins 15 ans d'expérience. Ingénieur topographe de formation, homme de terrain ayant une connaissance approfondie en topométrie, avec une bonne expérience dans les opérations de levés topographiques, notamment les levés de précision au distance-mètre doté d'un carnet électronique. Aptitudes à l'utilisation des logiciels informatiques de report et d'exploitation de données topographiques. Aptitudes pour l'organisation et le suivi d'équipes de terrain.

Le consultant disposera par ailleurs d'un personnel d'appui (Dessinateurs, assistants topographes, enquêteurs, équipe géotechnique, etc.) pour la bonne exécution de sa mission.

7 OBLIGATIONS DU CONSULTANT

7.1 Le Consultant sera entièrement responsable de la réalisation de l'étude. Il fournira à temps les spécialistes, les structures de soutien et la logistique indispensables en qualité et en quantité pour la bonne exécution de sa mission.

7.2 Le Consultant exécutera les prestations de l'étude et remplira ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux techniques et pratiques généralement acceptées. Il pratiquera une saine gestion, utilisera des techniques de pointe appropriées et des équipements, machines, matériels et procédés sûrs et efficaces.

7.3 Le Consultant programmera et spécifiera les tâches à exécuter en accord avec la CEP et le comité restreint auxquels il précisera la participation attendue. Le Consultant s'engagera à :

- vérifier la cohérence des données et informations collectées dans le cadre de l'exécution de son mandat, il devra les compléter au besoin par les investigations nécessaires à l'exécution de sa tâche;
- souscrire toutes les assurances requises couvrant ses activités, employés, experts indépendants, sans recours contre des tiers ;

- garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que des résultats de ses tâches durant l'exécution de son étude.

7.4 Le Consultant doit fournir la preuve qu'il a les équipements nécessaires à l'exécution de sa mission.

8 OBLIGATION DU GOUVERNEMENT

8.1 Exécution

Pour faciliter l'exécution de l'étude, coordonner les activités du Consultant en rapport avec d'autres études éventuelles et prendre les décisions nécessaires pour la suite de l'étude, une cellule d'exécution du projet (CEP) sera mise en place au sein de la DMRE.

8.2 Liaison et Assistance

Sous l'autorité et la responsabilité du DMRE, la CEP sera l'organe de liaison entre l'équipe du Consultant et l'ensemble des structures et services publics concernés par l'étude. Elle facilitera les contacts, les visites sur le terrain et veillera à ce que le Consultant ait accès à toute la documentation et à toutes les informations disponibles nécessaires à l'exécution de l'étude. Elle s'assurera que l'exécution de l'étude progresse selon le calendrier établi et prendra toute mesure nécessaire pour remédier à des défaillances éventuelles. Elle coordonnera, l'examen des rapports qui seront soumis par le Consultant et préparera les commentaires et les observations sur le contenu de ces rapports.

8.3 Documentation

La CEP fournira au Consultant pour toute la durée de l'étude toutes les données, rapports et plans des études antérieures relatives à la zone des études et toutes autres études réalisées dans la zone de Projet. Une liste indicative des études et des documents disponibles sera remise par la CEP au démarrage des prestations. Toutes dépenses relatives à l'acquisition des documents, cartes, etc. pas disponibles à la DMRE seront prises en charge par le Consultant.

8.4 Facilités et Exemption

Le Gouvernement du Cameroun accordera au Consultant et à son personnel expatrié les facilités et exemptions suivantes :

- importation de devises dans le pays aux fins de l'étude et pour les besoins personnels à concurrence des traitements perçus. Les sommes en devises importées dans ce contexte seront soumises au règlement de change dans le pays. Au terme de l'étude, le Consultant et son personnel expatrié bénéficieront des mêmes facilités pour réexporter les sommes correspondant au solde des traitements perçus ;
- exemptions des restrictions à l'immigration pour les Consultants et les membres du personnel expatrié, leur conjoint et les membres de leur famille à charge ;
- facilités de rapatriement du Consultant et des membres de son personnel expatrié, de leur conjoint et des personnes à leur charge en cas de guerre, de troubles sociaux ou de crise internationale ;
- inviolabilité du secret professionnel et insaisissabilité des documents relatifs à l'étude.

A moins de consentir à en supporter les coûts, le Gouvernement devra accorder au Consultant et à son personnel expatrié l'exonération de droits de douanes, d'impôts directs ou indirects et de toutes taxes fiscales concernant :

- les traitements et salaires du personnel expatrié qui réalise l'étude ;
- les véhicules, le matériel et les fournitures importés dans le pays aux fins de l'étude ;
- les véhicules privés, les appareils ménagers et les effets personnels des membres du personnel expatrié. En fin de contrat, ces équipements seront réexportés ou, en cas de vente sur place, seront taxés conformément au règlement en vigueur dans le pays.

9 CALENDRIER DE L'ETUDE ET RAPPORTS A FOURNIR

9.1 Planning

Le planning des prestations du Consultant s'établira comme suit :

MISSION 1 : un mois et demi (1,5) mois après le démarrage de ses prestations.

MISSION 2 : six mois et demi (6,5) mois après le démarrage de ses prestations.

MISSION 3 : douze mois (12) mois après le démarrage de ses prestations.

Rapport final : treize (13) mois après le démarrage de ses prestations.

En outre, le chef de mission dispose 0,5 hommes/mois pour participer à l'organisation à l'animation de chaque atelier et de la table ronde.

9.2 Rapports

9.2.1 Le consultant soumettra au Gouvernement et à la FAE, les rapports décrits ci-après, rédigés en français, et couvrant l'ensemble du travail réalisé, tel que défini aux chapitres précédents. Tous les rapports seront édités en une version provisoire et en une version définitive, à l'exception du rapport de démarrage. Les versions provisoires seront soumises en 30 notes de synthèse et 12 rapports (dossiers techniques particuliers à chaque site), dont 2 adressés à la FAE. Les versions définitives en français et en anglais des rapports seront intégrées au rapport final de synthèse et remises en 50 notes de synthèse et 12 exemplaires (dossiers complets) dont 2 adressés à la FAE. Ces rapports seront reproductibles et remis accompagnés des supports informatiques. Le Gouvernement du Cameroun et la FAE disposeront de 2 semaines maximum pour faire connaître leurs observations sur le contenu des versions provisoires des différents rapports.

9.2.2 **Rapport de démarrage** : Le consultant produira et soumettra un rapport récapitulatif des données de base de l'étude, des méthodes utilisées pour les collecter, les conclusions et recommandations sur l'adéquation et la suffisance des données recueillies pour l'exécution de l'étude et la méthodologie de travail préconisée notamment pour la reconnaissance et la caractérisation des sites au niveau de l'étude technique préliminaire et d'APS et d'APD. Ce rapport contiendra des orientations précises pour la conduite de l'étude.

9.2.3 **Rapports de première phase (Etude technique préliminaire)** : Un dossier provisoire sera réalisé et soumis à la Cellule d'exécution du projet pour valider la liste des sites à retenir pour les études d'APS. Ce rapport provisoire sera aussi soumis au premier atelier qui examinera également le rapport provisoire

des études d'APS et qui réunira l'ensemble des acteurs concernés par l'étude. Ce dossier comprendra une note de synthèse des points ci-après : (i) analyse globale de la problématique, (ii) études technique préliminaire pour les 10 sites, et (iii) analyse multicritères et classement des sites. Le consultant dressera des fiches résumées par site et fournira également une annexe bibliographique exhaustive et la liste de toutes les personnes rencontrées au cours de la première phase.

9.2.4 Rapport de deuxième phase (APS) : Ce dossier qui sera présenté au cours du premier atelier de restitution de l'étude technique préliminaire et décrira la faisabilité technique des sites retenus. Les résultats de l'ensemble des études y seront présentés pour chacun des sites. Une note de synthèse sera produite en même temps que les rapports techniques.

9.2.4 Rapports de troisième phase (APD) : Ce dossier qui sera présenté au cours d'un deuxième atelier de restitution détaillera avec précision la faisabilité technique des 5 sites retenus. Les résultats de l'ensemble des études y seront présentés pour chacun des sites (un dossier technique pas site, incluant l'étude d'EIES). Les rapports techniques comprendront également tous les plans et données techniques particulières établis dans le cadre des études d'APD. Comme pour les études d'APS, une note de synthèse sera produite en même temps que les rapports techniques. Les différents DAO résultant des études d'APD seront également présentés et fournis.

9.2.5 Rapport final de synthèse : Un rapport synthétique final, présentera de manière concise et documentée, les résultats des différentes étapes et phases de l'étude sous forme d'un document résumé. A ce document seront joints des fiches spécifiques récapitulatives par site. Le consultant soignera la présentation de ce rapport en l'illustrera de photographies.

10 LISTE DES DOCUMENTS DISPONIBLES

1. Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSRE)
2. Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), août 2009
3. Stratégie nationale de gestion des eaux et des terres (DSGES), novembre 2007
4. Stratégie de développement de la riziculture (DSDR), 2003
5. Plan National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE), décembre 2009
6. Plan Directeur Hydraulique Agricole, 2006 à 2011 (PDHA)
7. Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE), février 2009
8. Plan National de l'Investissement Agricole (PNIA)
9. Plan National d'Adaptation au Changement Climatique Cameroun (PNACC), juin 2015
10. Projet de politique nationale de l'hydraulique agricole (PNHA)
11. Rapport de synthèse du Plan directeur de l'hydraulique agricole
12. Rapport diagnostic du plan directeur de l'hydraulique agricole (toutes les zones agro-écologiques)
13. Rapport de l'Etude nationale sur le financement du secteur de l'eau au Cameroun (GWP, Juin 2010).

ANNEXE 8

DIRECTIVES SUR LA COMMUNICATION ET LA VISIBILITE DE LA FAE

La visibilité de la marque et la communication ont une grande importance pour la FAE. La visibilité et une communication claire et continue contribuent au renforcement de la renommée, de la réputation et de la crédibilité de la FAE grâce à une meilleure connaissance de sa mission et de ses réalisations. Pour un Fonds spécial entièrement financé par des contributions de bailleurs, la protection de l'image et une bonne communication sont essentielles afin de maintenir la confiance de ces derniers et pour en attirer de nouveaux. Les bailleurs de la FAE et ses parties prenantes s'attendent à ce que les contributions soient utilisées à bon escient, particulièrement pour catalyser le développement du secteur de l'eau en Afrique à travers des projets stratégiques visant à préparer des investissements, renforcer la gouvernance de l'eau et promouvoir la connaissance de l'eau, et ils s'attendent à ce que la FAE en fasse la démonstration.

Bien que la FAE fournisse régulièrement un compte rendu de ses activités aux parties prenantes pour communiquer les progrès réalisés dans les trois domaines ci-dessus mentionnés, il lui importe aussi de mettre plus en évidence sa contribution au secteur de l'eau en Afrique en étant plus visiblement associée aux projets qu'elle soutient. La collaboration de ses donateurs est cruciale pour la réalisation de cet objectif.

A cet effet, la FAE a mis en place des directives de communication et de visibilité pour assurer la bonne collaboration des donateurs dans la mise en évidence de la contribution de la FAE aux projets qu'elle subventionne.

NOTE: *Ces directives pourront faire l'objet de négociations entre la FAE et le Donataire de façon à s'adapter à la réalité du Donataire et aux possibles contraintes susceptibles d'empêcher le Donataire de s'y conformer.*

Avant de se lancer dans tout processus de préparation d'activités de communications concernant le projet financé par la FAE, il est fortement recommandé de contacter le responsable des communications au secrétariat de la FAE, en tenant également informé le gestionnaire de projet de la FAE.

Au minimum, et dans la mesure du possible, le logo de la FAE doit être appliqué à tous les documents de communication concernant le projet financé par la FAE. La bonne utilisation du logo doit être discutée avec le responsable de la communication de la FAE.

La FAE doit être verbalement mentionnée en tant que donateur du projet qu'elle finance lors d'événements publics auxquels le projet est impliqué, et doit être également mentionnée en tant que donateur dans toutes les présentations PowerPoint pertinentes aux projets financés par la FAE, en utilisant le nom et le logo de la FAE de manière appropriée.

Le logo doit être obtenu sur demande auprès du responsable de la communication de la FAE. Les documents et les publications pertinents du projet doivent contenir le logo de la FAE, ainsi que cette phrase sur la page couverture: «Ce projet / programme / étude est financé(e) par la Facilité africaine de l'eau".

Les agences d'exécution et de mise en œuvre doivent toujours avoir un lien vers le site de la FAE sur la page de leur site web concernant le projet/activités financé(es) par la FAE. Le site web est: www.africanwaterfacility.org

La FAE exige en général que les véhicules, les fournitures et équipements financés par la FAE soient clairement identifiés et portent visiblement le logo de la FAE et la phrase «Fourni avec le soutien de la Facilité africaine de l'eau" en anglais, français ou portugais, ou toute langue officielle du pays ou de l'institution, le cas échéant.

Cette condition peut faire l'objet de négociations entre la FAE et le Donataire puisque certaines fournitures et équipement peuvent en être exemptés.

Le Donataire doit fournir la preuve de la conformité avec cette règle (l'envoi par email de photos numériques est recommandé).

La FAE apprécie et encourage toute initiative visant à produire des communiqués de presse conjoints avec ses partenaires. Un communiqué de presse conjoint standard devrait être publié au moins i) lors du lancement du projet à un moment convenu par la FAE et le Donataire, et si possible ii) à l'achèvement du projet.

Lorsque le Donataire souhaite produire un communiqué de presse, il est nécessaire de coordonner cette activité avec le responsable de la communication de la FAE, afin de recevoir une citation de la coordinatrice de la FAE, le cas échéant, et obtenir l'approbation.

La FAE devrait être incluse dans le titre et / ou le premier paragraphe du communiqué de presse, le cas échéant.

Le communiqué de presse devrait inclure le logo de la FAE, en plus de mentionner qu'un financement a été fourni par la FAE ainsi que le montant de ce financement.

Si une conférence de presse est prévue, le communiqué de presse doit inclure le nom d'un représentant de haut niveau de la FAE qui sera présent à la conférence de presse, le cas échéant.

Tous les communiqués de presse doivent porter le nom et les coordonnées du responsable des communications de la FAE ainsi que du responsable des communications / relations médias du Donataire. Le texte descriptif de la FAE ("A propos de la FAE») doit être ajouté au texte, y compris l'adresse site web de la FAE.

Le texte descriptif de la FAE en date de Mai 2012* :

À propos de la Facilité africaine de l'eau (FAE)

La Facilité africaine de l'eau (FAE) est une initiative du Conseil des ministres africains sur l'eau (AMCOW), administrée par la Banque africaine de développement. Fondée en 2004, la FAE aide les pays africains à atteindre les buts et objectifs pour le secteur de l'eau et l'assainissement fixés par les Objectifs du Millénaire pour le Développement 2015 et par la Vision africaine de l'eau 2025. Sa mission est de mobiliser des ressources pour l'eau et l'assainissement en Afrique, en contribuant à la préparation de projets d'investissement, l'amélioration de la gouvernance de l'eau et la promotion des connaissances sur l'eau en vue d'améliorer la sécurité de l'eau en Afrique. En fin 2011, la FAE avait financé 69 projets dans 50 pays à travers des projets nationaux et régionaux, y compris dans la plupart des États fragiles d'Afrique. Depuis sa création, la Facilité a mobilisé plus de 420 millions d'euros à la suite de ses activités de préparation de projets, portant son ratio moyen d'effet de levier à environ 1:20. Pour plus d'informations, visitez le site au www.africanwaterfacility.org

*Texte mis à jour une à deux fois par an.

Les règles ci-dessus s'appliquent également aux avis aux médias.

Les conférences de presse pour lancer des projets financés par la FAE doivent être organisées en coopération avec la FAE, autant que possible.

Les invitations doivent porter le logo de la FAE.

Le logo de la FAE doit apparaître visiblement sur toute bannière ou affiche utilisée lors de la conférence.

Les dossiers de presse doivent inclure un communiqué de presse avec le logo de la FAE.

Si possible, une bannière de la FAE doit être disponible et mise en place pour servir de toile de fond pour des séances de télévision et de photographie.

Des journalistes peuvent être invités à visiter le projet financé par la FAE, accompagné par des représentants de la FAE ou un point focal de la FAE logé au sein de l'autorité / Gouvernement du Donataire.

Les visites de projets par des représentants du Gouvernement et des bailleurs de fonds de la FAE sont encouragées. Celles-ci devraient être préparées en coordination avec la FAE et les points focaux de la FAE du Gouvernement hôte. Ceci peut aussi inclure des réunions avec les bénéficiaires locaux. Ces visites peuvent également inclure la participation des représentants du Gouvernement et des bailleurs de fonds de la FAE à des tables rondes et autres manifestations.

Tous les dépliants et brochures pertinents du projet/programme financé par la FAE devraient intégrer les éléments fondamentaux de l'identité visuelle de la FAE, c'est à dire le logo de la FAE avec ou sans son slogan.

Les dépliants et brochures réalisés par le Donataire doivent également intégrer une définition de la FAE, ou texte descriptif, voir section « Communiqués de presse et avis aux médias ».

La page de couverture de tous les documents relatifs au projet financé par la FAE doit clairement identifier l'activité comme faisant partie d'une activité financée par la FAE.

Les copies des publications, y compris des copies électroniques, doivent être mises à la disposition de la FAE.

Toute communication électronique diffusant des informations sur les projets financés par la FAE, y compris les sites web, les bulletins d'information et les médias sociaux, devraient inclure un lien vers le site web de la FAE.

Le Donataire doit produire des panneaux d'affichage, des affiches ou des bannières pour promouvoir leurs activités financées par la FAE ou liées à la FAE lors d'expositions et autres événements, lesquels seront placés à des endroits stratégiques visibles par tous.

Des photographies numériques professionnelles à haute résolution (300 dpi) du projet financé par la FAE doivent être fournies à la FAE tout au long des différentes phases du projet, afin de documenter l'avancement des actions et des événements liés au projet, lesquelles pourront être utilisées dans des publications imprimées ou électroniques.

Toutes les photos doivent être soumises avec une légende complète et l'information nécessaire pour attribuer la propriété.

La FAE sera autorisée à utiliser ou reproduire les photos qui lui sont soumises sans paiement de redevances. Chaque fois que nécessaire, les documents audiovisuels doivent reconnaître le soutien de la FAE, en mettant en évidence le logo de la FAE au début et/ou à la fin du film/documentaire. Des copies du film(s)/ documentaire(s) doivent être fournies à la FAE.

Si pertinent, le Donataire doit placer une plaque permanente, ou tout autre type de signalétique commémorative dans la partie la plus visible du bâtiment, des infrastructures ou à proximité du site du projet ayant été financé par la FAE, à côté du nom de l'agence d'exécution et / ou le nom du projet, visibles pour les visiteurs.

Le cas échéant, la plaque ou la signalisation pourrait contenir la phrase suivante: "Ce [nom de l'infrastructure] a été financé par la Facilité africaine de l'eau" à côté du logo de la FAE.

Avant de prendre toute décision sur la production de ces articles, il serait important de consulter le responsable des communications de la FAE.

Des articles promotionnels portant le logo de la FAE peuvent être distribués à l'appui des activités de communication liées au projet financé par la FAE. Il peut s'agir de T-shirts, casquettes, stylos, cahiers, clés USB etc.